Bulletin Numismatique 139

Février 2015

Éditeur : cgb.*fr* ▪ 36 rue Vivienne 75002 Paris ▪ Directeur de la Publication : Joël CORNU
Hébergement : OVH ▪ 2 rue Kellermann 59100 Roubaix
Ne peut être vendu ▪ ISSN : 1769-7034 ▪ Version pdf ▪ contact : presse@cgb.*fr*

cgb.*fr*

SOMMAIRE

3 PANNEAU D'AFFICHAGE
3 NOUVELLES DE LA SÉNA
4 UNE LOI QUI PROTÈGE LA NUMISMATIQUE !
5 POUR QUE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DE LA PRESSE DEMEURE
6 LES BOURSES
7 LE COIN DU LIBRAIRE
LA CINQUANTIÈME ÉDITION DU COINS OF ENGLAND
8-9 LE COIN DU LIBRAIRE - DE L'OR POUR LES BRAVES !
9 LE COIN DU LIBRAIRE
DEUX SIÈCLES DE MONNAIES ET BILLETS SUISSES
10-11 MONNAIES ROYALES INÉDITES
12 FORUM DES AMIS DU FRANC N° 221
13 ROME 42 : DU NOUVEAU !
14-15 LES DIFFÉRENTS MONÉTAIRES DE LOUIS XIII À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1610-1794)
17 DEUX FRANÇAIS À NEW YORK : À TABLE !
18 QUART DE SOUVERAIN : COMMENT DÉMÊLER LE VRAI DU FAUX
19-21 CAURIS ET TRAITE NÉGRIÈRE AU XVIII^{e} SIÈCLE
22-23 ROMAN COINS AND THEIR VALUES, CINQUIÈME VOLUME
23 ARRIVÉE DE L'EURO EN LITUANIE
24-25 LES « DUPRÉ » À LA VITESSE D'UN CHEVAL AU GALOP
26-28 PCGS, NGC… : QUELLE PLUS-VALUE POUR LES MONNAIES ?
29 UN IMPORTANT TRÉSOR DE MONNAIES DES X^{e} ET XI^{e} SIÈCLES DÉCOUVERT EN ANGLETERRE
30-31 UN JOUR, UNE MONNAIE OU UN BILLET : BILAN DÉCEMBRE 2014
32-33 E-BILLETS 1, LE NOUVEAU CATALOGUE
34 50 F SAINT-EXUPÉRY, LES RARETÉS
35 100F JEUNE PAYSAN, UN TERRAIN DE JEU POUR LES COLLECTIONNEURS
36 LES SPÉCIMENS SORTENT DE LA RUE !
LES 500 FRS, 1 000 FRS ET 5 000 FRS MARIANNE TYPE 1945 EN SPÉCIMEN
37 LE TAMPON ROUGE PASSE AU VERT !
YVES JÉRÉMIE LÈVE UNE PARTIE DU MYSTÈRE SUR LE FAMEUX TAMPON ROUGE…
39 DELACROIX OU BALZAC ?
40 NOS ÉDITIONS

ÉDITO

Un début d'année peu commun, un des piliers de notre démocratie sévèrement ensanglanté, une mobilisation nationale puis internationale sans précédent… C'est ainsi que commence 2015.

De la même manière que tous les citoyens attachés à la liberté d'expression, l'équipe du Bulletin Numismatique affiche à sa manière son attachement à la liberté de la presse. Au travers de cet édito, nous souhaitons ainsi rappeler à tous nos lecteurs l'article 11 de la Déclaration Française des Droits de l'Homme et du Citoyen : « *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi* ».

Nous souhaitions le rappeler dans cet édito afin que tous les numismates collectionneurs et marchands gardent à l'esprit que les colonnes du Bulletin Numismatique sont ouvertes à tout le monde, et nous nous interdirons de ne pas publier tel ou tel article au prétexte que cela pourrait heurter la sensibilité de tel ou tel collectionneur ou marchand

Joël CORNU

Pour terminer sur une note d'humour, notre collègue Arnaud Clairand s'est exercé au dessin pour les lecteurs du BN !

CE BULLETIN A ÉTÉ RÉDIGÉ AVEC L'AIDE DE :

ADF - AFP - Aucoffre.com - The Banknote Book - Xavier BOURBON - Émilie BOUVIER - Arnaud CLAIRAND - Cité de l'Économie - Coins World - Laurent COMPAROT - Comptoir des Monnaies - Joël CORNU - Congress.gov - Delcampe - Jean-Marc DESSAL - Stéphane DESROUSSEAUX - Ebay France - E.T. - Facebook - Gentside - Yann-Noël HÉNON - Héritage - ICG - Yves JÉRÉMIE - Alice JUILLARD - KAJACQUES numismatique - Marielle LEBLANC - Didier LELUAN - London Coins - Cyril MOURAT - NGC - PCGS - Jean-Luc PELLETAN - The Portable Antiquities Scheme - Éric PRIGNAC - Récits de voyages des lumières - Royal Mint - Gildas SALAÜN - Stack's Bower - Sena - Wikipédia

Pour recevoir par courriel le nouveau *Bulletin Numismatique*, inscrivez votre adresse courriel à : http://www.cgb.fr/bn/inscription_bn.html.
Vous pouvez aussi demander à un ami de vous l'imprimer à partir d'internet. Tous les numéros précédents sont en ligne sur le site cgb.fr et peuvent être téléchargés à http://www.cgb.fr/bn/ancienbn.html. L'intégralité des informations et des images antérieures contenues dans les BN est strictement réservée et interdite de reproduction mais la duplication d'un BN dans sa totalité est possible et recommandée.

HERITAGE AUCTIONS

La plus grande source au monde d'objets de collections

POUR NOS CLIENTS AVEC DES PIÉCES EXCEPTIONNELLES, NOUS TOUCHONS DES PRIX EXCEPTIONNELS !

VENDU POUR
$ 293.750

VENDU POUR
$ 2.585.000

VENDU POUR **$ 111.625**

VENDU POUR
$ 1.057.500

VENDU POUR **$ 998.750**

VENDU POUR
$ 2.232.500

Contact en Allemagne :
Marc Emory : marcd.emory@gmail.com,

Contact en France :
Yann Longagna : compagnie-de-la-bourse@wanadoo.fr
Tél. Paris 01 44 50 13 31

www.ha.com DALLAS - USA

ESSENTIEL !!!

Sur chaque fiche des archives et de la boutique, vous trouvez la mention :

Poser une question ou signaler une erreur sur la description de cet article

C'est très important ! Nous savons que sur 300 000 fiches, quelques erreurs et fautes de frappe se sont inévitablement glissées ici et là. Votre aide nous est précieuse pour les débusquer et les corriger. Alors n'hésitez pas à nous les signaler lorsque vous en apercevez une à la faveur de vos lectures. Votre contribution améliore la qualité du site, qui est aussi votre site. Tous les utilisateurs vous remercient par avance de votre participation !

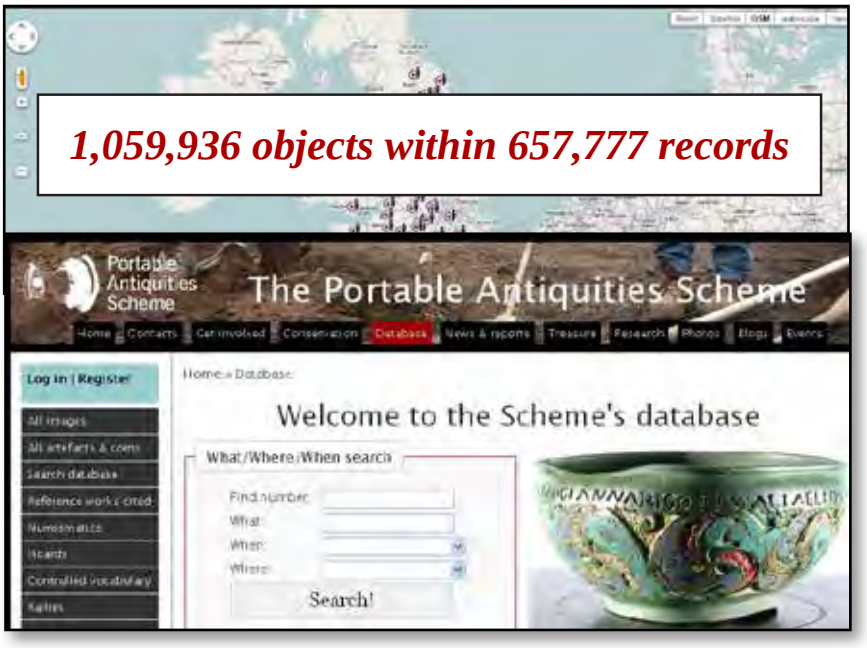

RECRUTEMENT EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE

cgb.*fr* recrute pour son comptoir parisien.
Nous recherchons une personne souhaitant travailler dans le secteur des monnaies modernes françaises afin d'assister Stéphane Desrousseaux et Laurent Voitel (estimation, évaluation des qualités, achat, vente, Collection Idéale, contact clientèle, etc.)
Si vous êtes intéressé(e), veuillez nous envoyer votre CV ainsi que votre lettre de motivation à l'adresse suivante :

Joël CORNU,
cgb.*fr*,
36 rue Vivienne - 75002 PARIS
Tél : 01 40 26 42 97 - courriel : j.cornu@cgb.*fr*

NOUVELLES DE LA SÉNA

PERMANENCE ET CONTINUITÉ DE L'ATELIER MONÉTAIRE DE SENS SOUS LES CAROLINGIENS

par Eric Vandenbossche

Ce mois-ci, la SENA vous invite à la maison des associations du 1er arrondissement, 5 bis rue du Louvre, 75 001 Paris (métro Louvre-Rivoli) le vendredi 6 février 2015 à 18 heures précises afin d'écouter une conférence d'Éric Vandenbossche consacrée au monnayage carolingien de l'atelier de Sens.

Au XIXe siècle, les numismates pensaient que l'atelier monétaire de Sens n'avait frappé de monnaies que ponctuellement d'abord sous Louis le Pieux, puis avait ré-ouvert sous Charles le Chauve. Le peu de monnaie retrouvée laissait penser à une petite production. Or depuis, on découvre grâce à différentes trouvailles que cet atelier, déjà utilisé par l'église de la cité et ses archevêques à l'époque mérovingienne, a perduré sous les premiers carolingiens, Pépin le Bref, Charlemagne. Puis il a pris son essor sous Louis le Pieux, d'abord avec les monnaies au portrait puis à la légende bilinéaire, et enfin avec les monnaies au temple. Jusqu'à présent, ces dernières ne pouvaient être attribuées à des ateliers en particulier, mais grâce aux travaux de Simon Coupland, on peut désormais distinguer la production de l'atelier sénonais. On s'aperçoit alors que cette production est loin d'être marginale et que l'atelier en question, sans être de l'importance de Melle, Dorestadt ou Quentovvic, compte parmi les dix plus importants de l'empire. Ensuite, lors du partage de l'empire, Charles le Chauve reprend l'atelier qui fonctionnera durant tout son règne, produisant entre autres des monnaies au temple, puis des monnaies à la légende chrétienne (GDR) ; l'atelier étant cité dans l'édit de Pîtres en 864.

Même si l'on ne connaît pas de monnaies de Carloman II, l'atelier est toujours actif sous le Robertien Eudes et passe vers 895 sous la domination du duc de Bourgogne Richard le Justicier qui frappe là les premières monnaies féodales. Son fils Raoul qui deviendra roi de Francie en 923 frappera à ce titre à Sens ce que l'on peut considérer comme la dernière monnaie « carolingienne » de l'atelier ; la production devenant définitivement féodale après sa mort en 936.

Laurent SCHMITT

VU SUR LE BLOG

UNE LOI QUI PROTÈGE LA NUMISMATIQUE !

On vote en faveur de la Numismatique, mais c'est au Congrès des États-Unis !

Accès à l'article « New law provides expanded legal remedies involving nongenuine numismatic items » en cliquant ici !

À la lecture de cet article, nous nous disons que nous sommes bien démunis, en France, dans la lutte contre les faux (faux pour collectionneurs et fausses coques) ! Mais, pour une fois, il serait injuste d'accuser l'actuel gouvernement. La faute revient aux gouvernés.

À l'inverse de ce que l'on observe dans de nombreux pays européens, la numismatique est un sujet abordé par certains politiques, et notamment par l'Administration Obama.
Alors qu'en France, nous refusons de prendre le problème à bras-le-corps, aux États-Unis, la lutte contre les faux s'organise afin de préserver les collectionneurs et le marché de la numismatique.

Votée le 19 décembre 2014, « The Collectible Coin Protection Act » responsabilise davantage les différents acteurs du marché de la numismatique. En effet, aux termes de cette nouvelle loi, les distributeurs (c'est-à-dire les revendeurs) seront désormais poursuivis lorsqu'ils mettront en vente de fausses monnaies de collection en toute connaissance de cause. Par ailleurs, le texte de loi renforce la protection des organismes de certification comme PCGS, NGC, etc.

Ainsi entend-on se doter d'armes juridiques suffisamment puissantes pour lutter efficacement contre les fausses coques.
En 1973, une loi imposait déjà la mention « COPY » sur tous les articles de numismatique visant à reproduire des monnaies. En France, en 2015, soit 42 ans plus tard, nous trouvons toujours à la vente des monnaies reproduites sur de grands sites d'enchères sans que les vendeurs soient inquiétés…

Quel message retenir ? Nous (collectionneurs et marchands) avons tous intérêt à ce que le marché de la numismatique demeure et se développe. Laisser les faux s'installer dans les collections, c'est faire entrer le loup dans la bergerie.

L'action se doit en revanche d'être collective. Une fois encore, toutes les suggestions sont les bienvenues !

Joël CORNU

POUR QUE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DE LA PRESSE DEMEURE

cgb.fr Numismatique Paris

L'équipe du Bulletin Numismatique

VERA VALOR

Once d'or pur la plus vendue en France en 2012 et 2013

VERA VALOR — DEMI-VERA VALOR

Un produit de placement unique

- **Or pur 999‰ au minimum**
- **Infalsifiable :** numéro de série unique sur chaque pièce
- **Innovante et unique :** code QR flashable sur le revers
- **Issue d'or** « *Clean Extraction* »
- **Fiscalité optimisée :** pas de TVA à l'achat
- **Garantie qualité :** frappe en Suisse

	VERA VALOR	DEMI-VERA VALOR
TITRE :	or pur 999,9‰	or pur 999‰
LIEU DE FRAPPE :	Suisse	Suisse
ORIGINE OR :	Mine Newmont	recyclé
QUALITÉ DE FRAPPE :	Proof	Proof
POINÇON :	Valcambi	Allgemeine
POIDS :	31,1 g	15,55 g
DIAMÈTRE :	32 mm	26 mm
EPAISSEUR :	2 mm	1,6 mm
TRANCHE :	striée	striée

Nous contacter :
- par téléphone : 01 80 88 48 80
- par email : contact@aucoffre.com

AuCOFFRE.com

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

FÉVRIER

1 Berlin (D) (*****) (N) World Money Fair
7 Paris (75 (*)) (B) (AFEP)**
7 Londres (GB) (***) (N) London Coin Fair
7 Dresde (D) (nc) (N+Ph)
8 Argenteuil (95) (****) (N)
8 Aulnay-en-France (93) (**) (tc)
8 Thyez (74) (**) (N)
8 Vélizy (78) (**) (tc)
11 Clôture e-BILLETS 1 (75) (B)
14 Saint-Sébastien-sur-Loire (44) (**) (N)
14 Pessac (33) (**) (tc)
15 Draguignan (83) (**) (N)
15 Dortmund (D) (**) (N)
22 Gonesse (95) (**) (tc)
22 Pollestres (66) (**) (N)
22 Strasbourg (67) (**) (N)
22 Martigny (CH) (**) (N)
22 Ulm (D) (**) (N)
22 Wittstock (D) (nc) (N)
27/28 Colloque sur les trouvailles de monnaies de bronze romaines en contexte médiéval (V^e – XII^e s.) (75)
28 Hoyerswerda (D) (nc) (N)

CHANGEMENT : LE CALENDRIER DES BOURSES DEVIENT CELUI DES ÉVÉNEMENTS

À partir du mois de février 2015, le calendrier des Bourses devient le calendrier des événements. Outre les différentes manifestations qui sont signalées depuis le Bulletin Numismatique n° 00, nous avons décidé de vous signaler les événements importants qui se dérouleront chaque mois, comme les Assemblées Générales d'Associations, les colloques, les grandes ventes numismatiques, les visites de musées ou d'expositions numismatiques, en privilégiant ceux auxquels nous participons. C'est aussi la raison pour laquelle ne figureront que les événements du mois cours, à l'exception du numéro de juillet/août.

Laurent SCHMITT

LONDON COIN FAIR SAMEDI 7 FÉVRIER 2015

VU SUR LE BLOG

Nous serons présents au London Coin Fair qui se déroulera à Londres le samedi 7 février 2015, de 9h30 à 15h (heure anglaise) dans les locaux de l'Holiday Inn (Coram Street).

N'hésitez pas à prendre contact à stephane@cgb.*fr* si vous souhaitez nous y rencontrer pour faire un dépôt ou pour nous demander notre avis sur certaines monnaies de votre collection. Nous nous ferons un plaisir de vous renseigner !

Stéphane DESROUSSEAUX

PARIS

Les vendredi 27 février et samedi 28 février se tiendra à Paris, à la Sorbonne 45-47 rue des Écoles, 75005 PARIS, escalier E, 1^er étage à droite, dans le cadre de l'EPHE 4^e section un colloque sur les monnaies de bronze romaines en contexte médiéval (V^e – XII^e s.). Cette manifestation qui se répartira sur trois séances le vendredi après-midi à partir de 13h30 et le samedi toute la journée, est organisée par Marc Bompaire.

Laurent SCHMITT

CLIQUEZ POUR VISITER LE CALENDRIER DE TOUTES LES BOURSES ÉTABLI PAR DELCAMPE.NET

PARIS : AFEP

Fabienne Ramos, Jean-Marc Dessal et Laurent Voitel seront présents à la gare de l'Est à l'occasion du 33^e salon du Papier Monnaie de Paris qui se tiendra le samedi 7 février 2015 de 9h00 à 17h00 à l'hôtel Kyriad, Paris Est, dans les salons du relais. Nous vous rappelons à cette occasion que ce salon se tiendra juste avant la clôture de e-BILLETS 1 (11 février 2015) qui présente la collection d'assignats de Yannig Le Treut et de billets Français de Claude Fayette (épreuves et specimens).

Laurent SCHMITT

ARGENTEUIL

Fiona Im, Marielle Leblanc et Laurent Voitel seront les représentants de cgb.*fr* sur le salon numismatique d'Argenteuil le dimanche 8 février 2015 de 8h30 à 17h00, salle Jean Vilar, 9 boulevard Héloïse à l'occasion de sa 47^e édition.

STRASBOURG

Laurent Schmitt sera présent à la 40^e Bourse numismatique de Strasbourg le dimanche 22 février de 9h00 à 16h00 au Pavillon Joséphine, parc de l'Orangerie, avenue de l'Europe, organisée par l'Union Numismatique d'Alsace. Nous vous rappelons que Laurent se déplaçant en train, il vous est conseillé de passer vos commandes avant le jeudi 19 février 2015.

LE COIN DU LIBRAIRE

LA CINQUANTIÈME ÉDITION DU COINS OF ENGLAND

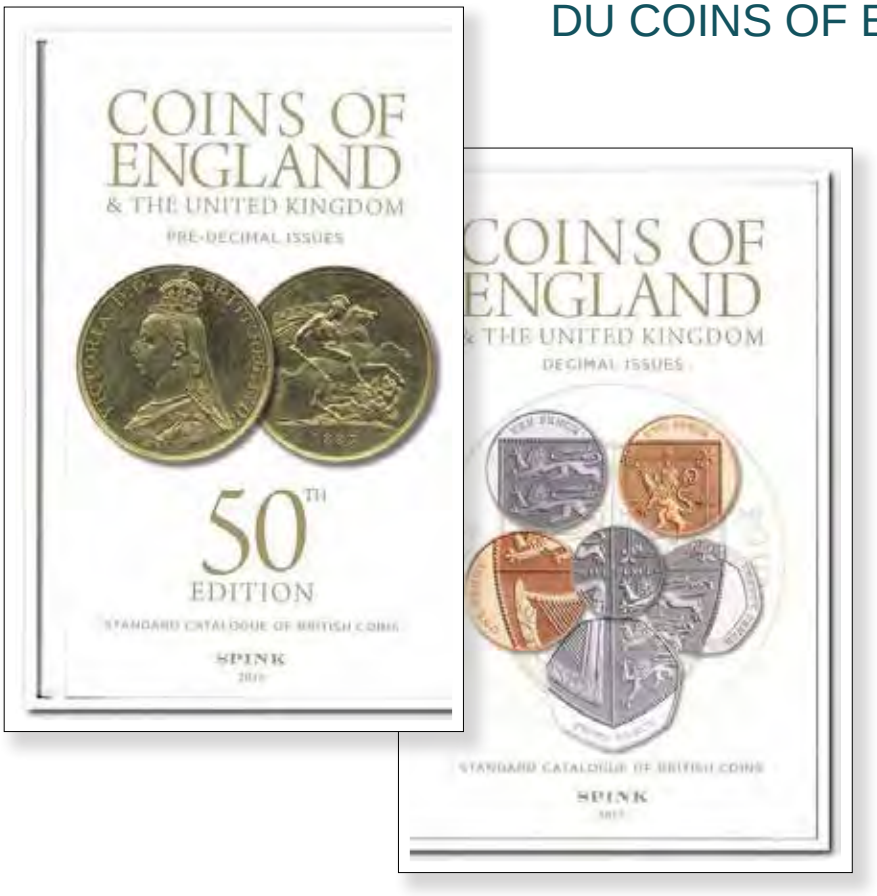

C'est un classique de nos rayonnages, édité depuis 1929, que j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui. Il s'agit de la dernière édition du Coins of England. D'ailleurs, le titre complet est *Coins of England & the United Kingdom,* ce qui signifie « *monnaies d'Angleterre et du Royaume-Uni* ». Ce livre traite donc des monnaies anglaises depuis l'Antiquité y compris les monnaies celtes et les monnaies romaines de la Bretagne insulaire, ainsi que des monnaies du Royaume-Uni à partir de l'Acte d'Union. Sont donc exclues les monnaies écossaises et irlandaises antérieures à l'union de l'Écosse et de l'Irlande avec l'Angleterre mais aussi les très nombreuses monnaies des territoires d'outre-mer et colonies britanniques et du Commonwealth. En sont aussi exclues les îles anglo-normandes (Jersey, Guernesey et Aurigny) ainsi que que l'île de Man.

Au total, ce sont plus de 4 900 types monétaires qui sont référencés dans cet ouvrage, une somme considérable qui fait de cet ouvrage une référence essentielle pour comprendre et collectionner les monnaies d'outre-Manche.

La somme d'informations contenues dans cet ouvrage richement illustré de photographies en couleurs est tout bonnement énorme. Cependant, on regrettera qu'un certain nombre de photographies n'aient pas été soit retravaillées, soit refaites car leur qualité n'est pas toujours très bonne. De nombreuses photographies sont aussi trop roses, en particulier celles concernant les monnaies en argent de la période anglo-saxone. Les cotes sont bien entendu en livre sterling pour deux états de conservation (TB et TTB) pour les monnaies frappées au marteau et en trois états (TB, TTB ET SUP) pour les frappes au balancier, à partir de la restauration de Charles II, suite à la période cromwellienne. Le principal défaut de l'exhaustivité de l'ouvrage est son manque d'informations sur les types monétaires, à commencer par ces informations essentielles que sont le poids, le diamètre, le titre ou encore le tirage (pourtant existant pour les monnaies commémoratives non circulantes). Malgré de très nombreuses explications, le lecteur aura sans doute des difficultés à distinguer les différentes variétés présentées et pas toujours illustrées, ce qui fait que cet ouvrage a priori généraliste s'adresse aussi à des spécialistes. A noter que pour la première fois, l'ouvrage est divisé en deux volumes avec d'un côté les monnaies pré-décimales (de l'Antiquité à 1970) et de l'autre une seconde partie consacrée aux monnaies décimales (de 1971 à nos jours). On s'interroge sur cette division avec d'un côté un gros volume relié avec une couverture cartonnée et de l'autre une petit volume broché sous couverture souple, à moins que l'éditeur n'ait décidé de découpler la parution de la partie sur les monnaies anciennes de celle sur les monnaies contemporaines.

Depuis la première édition de 1929 par B.A. Seaby Ltd, le *Coins of England* est devenu une référence incontournable. Cette cinquantième édition ne déroge pas à la règle et constituera un allié de poids pour le collectionneur.

Coins of England and the United Kingdom, 50th edition - 2015 sous la direction de Philip Skingley, Londres 2014, en deux volumes, (14 x 21 cm), premier volume relié de 536 pages et seconde volume broché de 150 pages, photos en couleurs, cotes et cartes, (en langue anglaise) - 39,90€.

Laurent COMPAROT

LE COIN DU LIBRAIRE

DE L'OR POUR LES BRAVES !

Textes réunis par Michel REDDÉ, *De l'or pour les braves ! Soldes, armées et circulation monétaire dans le monde romain*, Ausonius, Scripta Varia 69, Bordeaux, 2014, broché (17 x 24 cm), 288 pages. **Code : Ld77. Prix : 25€.**

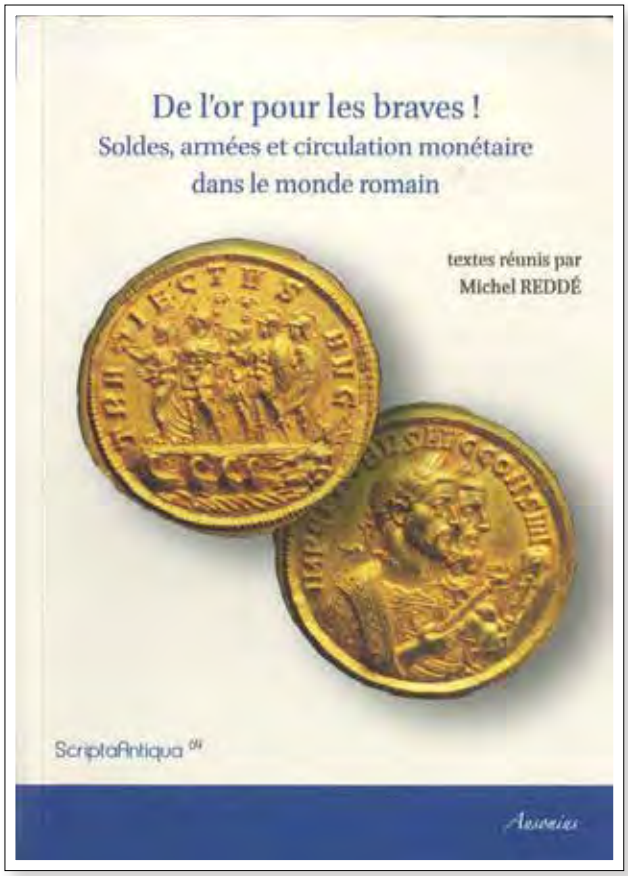

Cet ouvrage est le fruit d'une table ronde organisée à Paris en septembre 2013 à l'instigation de l'UMR 8210 (AnHiMa) autour de douze interventions réparties en trois thèmes : l'administration des paiements, les modes de paiements et les donativa. Ce livre n'est pas directement numismatique, bien que plusieurs communications soient directement inspirées par ce thème. À partir de l'évocation de la solde des militaires, les différentes contributions visent à faire une mise au point sur les rémunérations, en espèce ou en nature, accordées aux soldats et plus généralement aux armées. Les moyens de paiement, leur acheminement, leur destination sont examinés afin, d'une part, de déterminer comment la monnaie pénétrait dans les mécanismes économiques et de permettre ainsi d'appréhender un pan de l'histoire économique et sociale de Rome.

L'ensemble des textes (français et anglais) d'une quinzaine de chercheurs (français, belge, allemands et suisse) vise à dresser un tableau autour de l'armée et de la monnaie dans le cadre de l'économie romaine. Chacune des interventions est accompagnée d'un appareil critique et d'une bibliographie récente.

L'avant-propos de l'ouvrage a été rédigé par Michel Reddé (p. 9). Il est suivi par une brillante introduction de Jean Andreau ayant pour thème : l'économie romaine, l'armée, la monnaie (p. 11-21) qui fait le point sur l'ensemble de l'historiographie du sujet, en particulier sur les problèmes méthodologiques autour des approches inductives et déductives. La synthèse de Jean Andreau est stimulante et nous oblige à analyser et repenser nos systèmes de réflexion, en particulier sur la monnaie, en tenant compte des grandes masses comme la démographie ou le commerce.

La première partie de l'ouvrage s'articule autour de l'administration des paiements (p. 23-114) en cinq interventions. Celle de Benoît Rossignol traite du personnel administratif de la paye des soldats (p. 25-51) avec un intéressant tableau des attestations épigraphiques d'affranchis impériaux *a rationibus* au I^er^ siècle ap. J.-C. (p. 43-47). La seconde contribution est celle de Michael Speidel sur l'échelle de la paye des armées romaines (en anglais) (p. 53-62) accompagnée d'un tableau (p. 56) sur le salaire des soldats et des officiers des différentes composantes de l'Armée romaine (Cohortes prétoriennes, urbaines et vigiles, les Légions et les différentes troupes auxiliaires). La troisième contribution est livrée par Pierre Cosme, auteur d'un ouvrage remarqué sur l'armée romaine, sur les comptes du procurateur de Syrie (p. 63-70), suivie d'une contribution d'Hélène Cuvigny (p. 71-90) sur la ration mensuelle d'un cavalier et de son cheval d'après un ostrakon du *praesidium* de Dios (désert oriental d'Égypte. Jean Michel Carrié présente une synthèse consacrée à la période tétrarchique avec : un seul

achat peut-il saigner à blanc le soldat ? (p. 91-114), qui fait le point aussi sur la solde militaire et présente diverses théories sur l'évolution de celle-ci entre Auguste et la Tétrarchie.

La deuxième grande partie, avec quatre contributions, a pour thème les modes de paiement (p. 115-196) avec la présentation de Stéphane Martin sur les *Auxiliaria stipendia merere*, la solde des auxiliaires de la fin de la guerre sociale à la fin du I^er^ siècle ap. J.-C. (p. 117-138). L'article de Johan van Heesch, avec le salaire des soldats romains dans l'Est (I^er^ – II^e^ siècle après J.-C.) (en anglais) rassemble un matériel numismatique et compare les espèces frappées à Rome et dans les ateliers provinciaux afin de vérifier si la production de numéraires locaux pourrait avoir été à l'origine du

LE COIN DU LIBRAIRE
DE L'OR POUR LES BRAVES !

paiement des auxiliaires. Deux appendices (p. 158-159) sur les trésors d'aurei découverts en Palestine et ceux retrouvés en Anatolie et en Égypte viennent compléter cet article. David Wigg-Wolf, avec une contribution sur les besoins monétaires et l'armée romaine à partir d'une étude des trouvailles monétaires effectuées sur le limes pour la fin du I[er] siècle de notre ère et le II[e] siècle (p. 161-179), nous livre un matériel abondant trouvé sur plusieurs sites du limes rhéno-danubien et de Bretagne. Vincent Drost et François Planet ont revisité les témoignages de la bataille de Lyon en 197, qui opposa Septime Sévère et Clodius Albinus (p. 181-196). L'article fait état des différentes découvertes monétaires de cette période et donne une estimation des deniers frappés par Clodius Albinus à partir de l'étude de J.-B. Giard sur le monnayage lyonnais de cette période ainsi que le catalogue des cinq aurei et des cinq as de Clodius Albinus.

La troisième grande partie de l'ouvrage est consacrée aux donativa à partir de trois exemples (p. 197-280). Raphaëlle Laignoux, avec un article sur des guerres à prix d'or : multiplication et cérémonialisation des distributions exceptionnelles à la fin de la République (p. 199-227) y dresse un tableau très intéressant (p. 223-224) sur les distributions monétaires aux militaires entre octobre 44 et août 29. Une contribution de Fleur Kemmers (en anglais) porte sur l'achat de la loyauté : cible iconographique et distribution d'argent aux légions (p. 229-241). Enfin, on trouve un article de Sylviane Estiot, De l'or pour quels braves ? Le type monétaire de la « Traversée de l'empereur » et la logique fluviale et maritime des campagnes militaires impériales (p. 243-280). Cette contribution avait déjà fait l'objet d'une présentation partielle lors du Congrès

International de Numismatique qui s'est tenu à Glasgow en 2009. Au travers de plusieurs exemples (Marc Aurèle, Alexandre Sévère, Gordien III et Probus), Sylviane Estiot fait le point sur la légende *Traiectus Aug.*

Il revient à Michel Christol de faire la synthèse et de donner les conclusions (p. 281-287) de ces deux journées trop courtes dont le titre avait été donné par Xavier Loriot, disparu en 2013.

Nous ne pouvons que recommander l'acquisition de ce type d'ouvrage. Cette collection déjà fort riche (plus de 70 titres) comporte plusieurs sujets liés à la Numismatique.

Laurent SCHMITT

LE COIN DU LIBRAIRE
DEUX SIÈCLES DE MONNAIES ET BILLETS SUISSES

Cela faisait déjà un certain nombre d'année que nous n'avions plus en stock ce petit livre rouge bien pratique pour le classement et la cotation des monnaies helvétiques.

C'est donc avec plaisir que nous retrouvons l'édition 2015 du Catalogue des Monnaies Suisses sous la plume de Hans Ulrich Wartenweiler. La période couverte par l'ouvrage va de 1798 à 2014. Ce catalogue présente dans l'ordre les monnaies de la Confédération Helvétique avec, pour commencer, les monnaies en or, puis les autres monnaies selon un classement de valeurs faciales décroissantes. Puis, sont répertoriés les différents sets et séries émis. Une large section couvre les fameux thalers ou médailles de tir si caractéristiques de la numismatique suisse. Suivent les monnaies pré-confédérales avec la République Helvétique (1798-1803), et les monnaies cantonales. Une section concerne les émissions de billets. Enfin, la dernière partie est consacrée au Liechtenstein tant pour les monnaies que pour le papier-monnaie. On rappellera que ce petit état a adopté le Franc suisse en 1921.

L'ouvrage est trilingue Allemand / Français / Anglais ce qui convient à un large public même si à la lecture, cela peut paraître très confus. Les photographies en en couleurs sont d'assez bonne qualité en particulier celles des monnaies. En revanche, on regrettera la taille minuscule des billets. De même, la maquette manque de respiration et de place, l'objectif étant de faire un petit ouvrage qui se glisse dans la poche et à petit prix. Certes, on peut préférer son homologue, le plus austère catalogue HMZ en particulier pour la partie traitant des monnayages cantonaux, mais ce petit catalogue de 200 pages pour seulement 10€ n'est pas sans intérêt et constitue un bon ouvrage de départ pour découvrir la numismatique de nos voisins suisses, qui eux continuent à utiliser le Franc.

Catalogue des monnaies 2015 (SUISSE) 1795-2014 / Münzenkatalog.ch / Swiss Coin Catalog 1798-2014 - Zurich, 2014, broché, (21 x 10,5cm), 216 pages en couleurs, cotes en francs suisses - 10€.

Laurent COMPAROT

cgb.fr

MONNAIES ROYALES INÉDITES

Depuis vingt ans, nous travaillons à la rédaction d'un ouvrage consacré aux monnaies royales de Louis XIII à Louis XVI (1610-1793). Nous disposons d'une documentation regroupant près de 400 000 photos d'archives permettant la publication détaillée de la plupart des monnaies de cette période. Si vous possédez des monnaies absentes des ouvrages de référence, nous serions ravis de vous fournir notre analyse et de les publier. N'hésitez pas à m'expédier un courriel avec la photo de la monnaie, son poids et son diamètre.

Arnaud CLAIRAND

LE VINGTIÈME D'ÉCU DIT « AUX BRANCHES D'OLIVIER » FRAPPÉ EN 1727 À GRENOBLE (Z)

Ce vingtième d'écu de la collection Cyril Mourat est absent des différentes éditions du *Répertoire* de Frédéric Droulers. Les registres des délivrances des espèces frappées à Grenoble en 1727 n'étant pas conservés, il est impossible d'avoir une idée précise de la quantité frappée. Toutefois, d'après le registre Z^{1b} 779 des Archives nationales et Clairand, *Monnaies de Louis XV…*, p. 66, nous savons que 30 vingtièmes d'écu ont été mis en boîte en 1727 à Grenoble. La règle de mise en boîte était alors d'une pièce pour 72 marcs de métal monnayé. Nous pouvons ainsi estimer la frappe à 179 280 exemplaires.

LE DIXIÈME D'ÉCU DIT « AUX BRANCHES D'OLIVIER » FRAPPÉ EN 1739 À GRENOBLE (Z)

Ce dixième d'écu de la collection Cyril Mourat est signalé mais non retrouvé dans les différentes éditions du *Répertoire* de Frédéric Droulers. Cet auteur donne une quantité de frappe de 59 917 exemplaires. D'après nos recherches aux Archives nationales (Z^{1b} 779 et 879B), la quantité frappée fut de 30 646 exemplaires, pour un poids monnayé de 368 marcs 4 onces 11 deniers (90,205kg) avec 10 exemplaires mis en boîte. Ces dixièmes d'écu furent mis en circulation suite à seulement deux délivrances, le 23 février et le 21 novembre 1739.

À la lecture des épreuves du Bulletin Numismatique, un deuxième exemplaire nous a été signalé par Stéphane Desrousseaux.

LE DIXIÈME D'ÉCU DIT « AUX BRANCHES D'OLIVIER » FRAPPÉ EN 1727 À RENNES (9)

Ce dixième d'écu de la collection Cyril Mourat n'est pas signalé dans les différentes éditions du *Répertoire* de Frédéric Droulers. En 1996 (Clairand, *Monnaies de Louis XV…*, p. 66), nous avions pourtant publié un chiffre de mise en boîte de 11 exemplaires prouvant l'existence de cette monnaie. Le registre des délivrances des espèces frappées à Rennes en 1727 n'est pas connu. Nous savons d'après un document conservé aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine 6B 19) que 1 101 243 écus furent frappés à Rennes en 1727, ce chiffre comprenant des écus, demis, cinquièmes, dixièmes et vingtièmes d'écu. Au prorata de la quantité globale frappée et des différents chiffres de mise en boîte des espèces d'argent, nous obtenons une estimation de 65 943 dixièmes d'écu frappés en 1727 à Rennes. En se basant sur une quantité d'une pièce mise en boîte pour 72 marcs, nous obtenons un chiffre très proche de 65 736 exemplaires.

LE VINGTIÈME D'ÉCU DIT « AUX BRANCHES D'OLIVIER » FRAPPÉ EN 1727 À LIMOGES (I)

Ce vingtième d'écu de la collection Cyril Mourat n'est pas signalé dans les différentes éditions du *Répertoire* de Frédéric Droulers. Il provient de la Vente Mengès Numismatique de 2014 et n'a pas échappé à la vigilance de Jacques Vigouroux, puisque se trouvant déjà sur le site de la Société Numismatique du Limousin : http://snl87.fr/royales/Dy1679_1727.jpg

La photographie de cet exemplaire prise sous un meilleur angle permet une meilleure lecture. Les registres des délivrances de l'année 1727 pour Limoges ne sont pas conservés. L'existence de ce vingtième d'écu était toutefois attestée par un unique exemplaire mis en boîte en 1727 (Clairand, *Monnaies de Louis XV*, …, p. 66). Avec un exemplaire mis en boîte, il est toujours délicat de déterminer la quantité frappée. La règle de mise en boîte était alors d'un exemplaire pour 72 marcs de pièces d'argent frappées. Le nombre de pièces émis peut être estimé à 11 952 exemplaires.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES AMIS DU FRANC - SAMEDI 31 JANVIER 2015

VU SUR LE BLOG

Le samedi 31 janvier 2015, de 10h à 17h, se déroulera l'Assemblée Générale 2014 de l'association « LES AMIS DU FRANC ». Comme tous les ans, elle aura lieu dans la salle du sous-sol du restaurant « l'Arbre à Cannelle » (57 passage des Panoramas - 75002 Paris) réservée spécialement pour nous avec une table dressée pour le repas à suivre. N'oubliez pas de réserver cette journée et de répondre le plus rapidement possible à la convocation reçue par mail ou par courrier au siège de l'association.

Les membres du bureau espèrent que vous serez nombreux à pouvoir y assister pour que cette réunion soit un agréable moment de partages et d'échanges numismatiques.

Pour information, l'ordre du jour est le suivant :

Début de la réunion 10h00

1. Le mot du Président – *Franck Perrin*
2. Le rapport moral du secrétaire - *Stéphane Desrousseaux*
   - Bilan de l'année écoulée et point sur les effectifs
   - Gratuité de la cotisation pour les mineurs
3. Le rapport du trésorier – *Xavier Bourbon*
   - Bilan financier de l'année écoulée
   - Achat d'un document d'archives Dupré en 2014
4. Vote pour le quitus sur l'année 2014 (1er janvier au 31 décembre)
5. Renouvellement du bureau, présentation de l'organigramme et rappel des attributions
6. Hommage à Michel Prieur suivi d'une minute de silence - *Laurent Schmitt*

Repas (à la charge de chaque adhérent, prévoir 15 à 20 euros) et reprise à 14h00

7. Le point sur le prochain FRANC – *Stéphane Desrousseaux*
   - Nouvelles lignes et lignes supprimées
   - Quid des cotes des monnaies d'or et d'argent ?
8. La Collection Idéale – *Joël Cornu / Stéphane Desrousseaux*
9. Le rapport sur les réalisations 2014
   - Site Dupré (point d'avancement) – *Xavier Bourbon / Christophe Charve*
   - Archives monétaires – *Philippe Théret / Xavier Bourbon*
10. Le rapport sur les projets 2015
    - Création d'un budget alloué à l'achat d'archives monétaires françaises – *Franck Perrin*
    - Création d'un mécénat pour les membres souhaitant aller photographier les archives monétaires françaises – *Franck Perrin*
    - Création de e-réunions via un compte type skype autour de thèmes divers – *Franck Perrin*
11. Questions diverses, interventions des membres.

Stéphane DESROUSSEAUX

INSOLITE…

VU SUR LE BLOG

Notre lecteur E.T. nous communique cet objet insolite mis en vente sur un grand site d'enchères au mois de septembre 2014 :

Localisé en Grande-Bretagne, le vendeur ajoute les précisions suivantes : « *A wedding ring made from a 1855 Napoleonic coin in good condition. It measures 0.5 x 2 cms or 1/4 x 3/4 approx. size O US 7 Total weight 3.6 gms.* » On ne peut que saluer ce magnifique travail de bijoutier orfèvre qui, pour une fois, a été fait pour une intention louable…

Stéphane DESROUSSEAUX

ROME 42 : DU NOUVEAU !

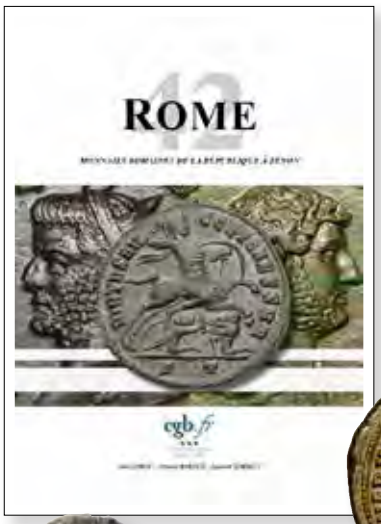

Au moment où vous lirez ces lignes, **ROME 42,** notre nouveau catalogue consacré aux monnaies romaines sera sur le point de paraître. Il sera le premier d'une série de quatre ou cinq catalogues qui rythmeront l'année 2015.

ROME 42, avec 1 570 monnaies de la République Romaine à Zénon, fournit un panorama représentatif du monnayage romain avec des prix compris entre 15€ pour un pseudo-aurelianus de la fin du IIIe siècle et 4 500€ pour un aureus de Trajan ou un autre d'Antonin le Pieux présentant une scène de Libéralité au revers. Nous proposons aussi pour la première fois un lingot d'or romain de la fin de l'Empire (IIIe – IVe siècle) pesant plus de 120 grammes d'or pur provenant d'une vente Vinchon. Plus de la moitié des monnaies de ce catalogue sont nouvelles et ont été classées depuis **ROME 41.** Près d'un tiers des monnaies ont un prix de vente inférieur à 150€.

Notre boutique **ROME** compte actuellement plus de 18 000 monnaies différentes en vente chaque jour, disponibles sur la toile. Cent vingt monnaies sont proposées chaque semaine en e-auction, dont plus d'un tiers complètement nouvelles. Notre offre est aussi visible grâce nos catalogues à prix marqués **ROME.** Elle est aussi complétée par nos ventes devenues **e-MONNAIES** en décembre dernier. Le succès de cette première e-auction a permis de confirmer le dynamisme de la demande dans le domaine des romaines malgré la crise économique qui secoue le monde depuis bientôt sept ans maintenant.

En 2014, nous avons classé plus de 6 000 monnaies romaines et plus de 8 000 ont été vendues et sont allées enrichir vos collections. Nous allons essayer d'améliorer et d'étoffer nos offres au cours de cette nouvelle année.

Bons achats sur cgb.*fr* !

Laurent SCHMITT

PS : Nicolas Parisot, nicolas@cgb.*fr* et Laurent Schmitt schmitt@cgb.*fr* se tiennent à votre disposition pour vous conseiller sur les orientations ou les ré-orientations de vos collections. Ils sont aussi là pour vous aider et vous informer sur la constitution ou la vente de toute ou partie de votre collection. N'hésitez pas à les consulter et à prendre rendez-vous afin de les rencontrer.

LES DIFFÉRENTS MONÉTAIRES DE LOUIS XIII À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1610-1794)

Depuis plus de vingt ans, nous avons consacré une bonne partie de nos recherches aux monnaies royales françaises frappées entre 1610 et 1794. Ce travail a nécessité un investissement personnel important, il paraîtra durant l'automne 2015. Outre des chiffres de frappe précis, des indices de rareté, une part importante de cet ouvrage sera consacrée aux « différents » monétaires se rencontrant sur les monnaies de cette période.

Mais qu'est-ce qu'un différent ? Le différent est une marque apposée dans le coin ou carré monétaire, généralement choisie par un directeur/maître ou un graveur. Elle permettait d'identifier le responsable d'une frappe. Le maître (directeur à partir de 1696) était en effet responsable du poids et du titre des monnaies qu'il émettait. Depuis le règne d'Henri II (1547-1559), le graveur était tenu de placer un différent, afin de déterminer le coupable en cas d'erreur de gravure (LUD XI au lieu de XVI par exemple en 1786 à Perpignan).

Contrairement à une idée reçue, le maître/directeur ou graveur, ne plaçait pas toujours un différent sur les monnaies. Le différent servait avant tout à marquer une « différence » entre deux exercices. Dans de très rares cas, il arrivait qu'un changement de directeur ne soit pas accompagné d'un changement de différent. Le 28 mai 1698, un arrêt de la Cour des monnaies de Paris remet un peu d'ordre et rappelle « que lesdits juges gardes des monoyes seront tenus à l'avenir de faire mettre un nouveau différent sur les espèces à chaque changement de directeur dans lesdittes Monoyes pour pouvoir distinguer et reconnoistre le travail de chacun desdits directeurs, à peine par lesdits juges gardes de répondre en leurs propres et privez noms de la défectuosité qui se trouvera dans la fabrication desdites espèces »[1].

En plus de marques temporelles – marques semestrielles –, il arrive parfois

1 AN, Z^{1b} 167.

que certaines monnaies présentent trois, voire quatre différents. En 1996[2], nous avions publié l'extrait d'un arrêt de la Cour des monnaies du 11 décembre 1728 indiquant que certains officiers pouvaient prendre des différents de manière temporaire : « il sera mis un différent nouveau sur les espèces qui seront fabriquées… pour les juges-gardes et essayeurs seulement pour le temps de leur exercice dans l'année où seront morts leur prédécesseur ». Ainsi trouve-t-on parfois un gland sur certaines monnaies d'Orléans frappées en 1748, différent du nouveau juge-garde

2 Clairand (Arnaud), *Monnaies de Louis XV, le temps de la stabilité monétaire (1726-1774)*, Paris, 1996, p. 12.

Jean-Baptiste Louis de Loynes, pourvu le 29 août 1748, après le décès de son père Jean-Baptiste de Loynes, survenu le 27 avril 1748[3]. L'arrêt du 11 décembre 1728 ne marque pas une nouvelle pratique, mais semble la limiter dans le temps.

Au XVII^{e} siècle, à l'occasion de la nomination d'un nouvel officier, il n'était pas rare qu'un nouveau différent soit apposé afin de faire la distinction entre deux exercices. Ce différent pouvait être parfois des plus discrets. Ainsi, en 1648, l'essayeur particulier de la Monnaie de Toulouse fut suspendu de sa charge pour un an. La Cour des monnaies de Paris a permis au maître de la Monnaie de Toulouse, Christophe de Jouys[4], de faire placer sur ses monnaies un nouveau différent permettant de distinguer les monnaies délivrées sous l'exercice du nouvel essayeur commis, Jean Boncarrère (parfois Boncarrière). Le registre des délivrances de la Monnaie de Toulouse nous apprend que le différent de Boncarrère est « un poinct avant la lettre F », le FR de la légende du droit. Ce point apparaît bien en 1648 à Toulouse et continue d'être utilisé en 1649.

Les archives ne sont malheureusement pas toujours aussi précises. Ainsi avons-nous relevé les événements se produisant au sein des différents ateliers du royaume et recensé les nominations de juges gardes, contregardes et essayeurs. Le résultat est parfois assez concluant. Dans le courant de l'année 1651, appa-

3 Clairand, *op. cit.*, p. 12.

4 Le nom de Jouys, apparaît selon les documents avec un s ou sans s finale. Signant « Jouys », nous orthographions son nom avec la lettre s final.

raît sur les monnaies frappées à Rouen un globe crucigère ou monde. Celui-ci se retrouve également sur un rare écu de 1652, les autres exemplaires rencontrés à ce millésime ne portant pas de monde. L'apparition de ce différent n'a jamais été expliquée. Courant 1651, le juge-garde de la Monnaie de Rouen, Jacques Le Moucque résigne son office en faveur de son fils, Pierre. Ce dernier fut pourvu à Paris au mois de juillet 1651 et il prêta serment devant la Cour des monnaies le 17 juillet 1651. Lors de la prestation de serment, la Cour fit remarquer qu'il avait été baptisé le 11 janvier 1627 à Saint-André-le-Vieil de Rouen et qu'il n'avait pas les vingt-cinq

LES DIFFÉRENTS MONÉTAIRES DE LOUIS XIII À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1610-1794)

ans requis pour occuper cette charge[5]. Dans ce contexte, son père est commis juge-garde par la Cour jusqu'au 11 janvier 1652. Le globe crucigère a très certainement été placé afin de marquer cet exercice par commission de Jacques Le Moucque.

D'autres cas sont plus problématiques. L'apparition à Lyon en 1651 d'un point dans le C de CHRIS sur les espèces d'or n'a jamais été clairement expliquée. Doit-il être mis en relation avec un règlement de la Cour des monnaies du 30 janvier 1650 indiquant que les tailleurs étaient tenus de mettre un point secret sur les carrés qu'ils gravaient ? Le 10 mai 1652, certains ateliers n'ayant pas respecté ce règlement, la Cour des monnaies rendit un arrêt ordonnant que les « gardes tiendront la main à ce que les tailleurs particuliers mettent sur les carrez le point secret aux endroicts désignés par lesdits règlements »[6]. Nombre de points apparaissent sur les monnaies au tournant des années 1650. Ils n'ont jamais été mis en relation avec ces deux textes.

Outre les longs dépouillements en archives, travailler sur les différents et leur interprétation nécessite d'avoir de solides bases en héraldique. Les différents sont souvent issus des armoiries familiales qu'il est donc toujours utile de rechercher. Il faut également souvent recourir aux dictionnaires de l'époque (dictionnaire de Trévoux, celui d'Antoine Furetière…). Ainsi, le graveur particulier de la Monnaie de Rouen, Nicolas Antoine Belin (1760-1787) a déclaré prendre pour différent un « blin ». Selon le *Dictionnaire de Français* de Furetière, un blin ou belin est un terme de marine désignant une « pièce de bois servant à frapper des coins, quand il s'agit d'ébranler un bâtiment et de lui faire quitter son chantier pour le lancer à la mer ». Les monnaies gravées par Belin présentent un bélier, en analogie avec les béliers pouvant servir à détacher les coins sur les chantiers navals.

Dans le cadre de l'ouvrage à paraître, nous sommes en train de créer une police incluant les différents que nous avons rencontrés. Si vous possédez des monnaies avec des différents que vous estimez inhabituels ou particulièrement bien venus, nous serions ravis de recevoir vos photographies ou de pouvoir photographier vos monnaies à cgb.*fr*.

Arnaud CLAIRAND

5 AN, Z^{1b} 85, f° 203-205 v°.

6 AN, Z^{1b} 85, f° 375 v°-378 v°.

VOUS SOUHAITEZ VENDRE VOTRE COLLECTION ?

cgb.fr
numismatique
depuis 1988

CONTACTEZ-NOUS !

36 rue Vivienne 75002 Paris - 01.40.26.42.97 - contact@cgb.*fr*

DEUX FRANÇAIS À NEW YORK : À TABLE !

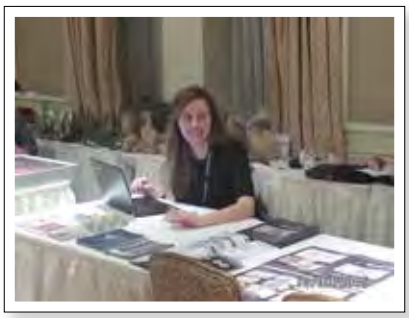

Ce n'est pas le titre de la dernière comédie musicale en vogue aux États-Unis, mais le compte-rendu de notre équipe cgb.*fr* qui était au salon Numismatique 2015 de New-York !

Alice Juillard et Laurent Schmitt représentent cgb.*fr* tout au long de l'édition 2015 du NYINC (New-York International Numismatic Convention).

« Rendez-vous le vendredi matin devant le Waldorf Astoria au 301 Park Avenue à l'angle des 49e et 50e rues. Il s'agit de l'un des plus beaux et prestigieux hôtels de New York. C'est au dix-huitième étage que les choses sérieuses commencent. Nous sommes là pour essayer d'avoir une table pour la 44e édition en 2016, faire de la pub pour nos catalogues, **e-BILLETS 1** et **e-MONNAIES 2,** rencontrer nos collègues étrangers et prendre le pouls de la première et la plus importante bourse des États-Unis pour les monnaies antiques et étrangères. En réalité, les festivités durent plus d'une semaine et débutent par une série de ventes plus prestigieuses les unes que les autres. Le salon lui même débute le jeudi après-midi avec une séance réservée aux professionnels qui doivent acquitter un ticket d'entrée de 125$. Le coût de l'entrée pour les trois jours suivants est de 20$.

Imaginez plusieurs salles, plus de 120 professionnels réunis ici, le gratin mondial de la numismatique. Les ventes aux enchères s'enchaînent à un rythme effréné durant les quelques jours. Les grandes maisons de Numismatique telles que Heritage, Baldwin's, Goldberg, Classical Numismatic Group, Stack's Bowers & Ponterio, Gemini Numismatic… organisaient leurs propres ventes aux enchères présentant ainsi un nombre incalculable d'objets exceptionnels.

En ce vendredi matin, les événements intervenus le mercredi 7 janvier 2015 à Paris sont dans tous les esprits et toutes les conversations. Nous allons voir Kevin Foley, l'organisateur du salon afin de lui préciser nos desiderata pour l'année prochaine. Nous recevons un accueil chaleureux. Nous allons être exaucés au-delà de nos espérances. En fin d'après-midi, l'organisateur vient nous trouver afin de nous proposer une table… pour cette année. Moins d'un quart d'heure après nous nous retrouvons dans la Metropolitan Suite à la table M10. Il s'agit de la première fois que cgb.*fr* dispose ainsi d'une table au salon de New-York. Samedi de 9h00 à 19h00 et dimanche de 9h00 à 15h00 nous avons vu passer beaucoup de collectionneurs et de professionnels américains et étrangers dans un salon qui reste à l'image des gros salons internationaux européens. Si le vendredi l'influence était maximum, le samedi fut plus calme. En revanche le dimanche, à l'heure de la fermeture, il y avait encore beaucoup de monde en particulier dans notre petite salle où les visiteurs de la dernière heure affluaient et souvent nous demandaient des nouvelles sur ce qui se passait à Paris. Notre table est réservée et nous vous donnons rendez-vous à New York du 7 au 10 janvier 2016 ! »

Lors de cette convention, nous retiendrons notamment la mise en vente de cette monnaie en or d'Afrique du Sud, datée de 1897. Le prix réalisé final fut de 329.000$ soit près de 283.000€ frais inclus.

Également la mise en vente de ce coffret de 1934 d'Australie, vendu à 105,750.00 $.

Cet auréus de Lucius Vérus vendu un peu moins de 65.000 $.

Ou encore cette monnaie de 5 livres 1839, qualité PR64 Deep Caméo, à 258.500 $.

L'équipe cgb.fr

cgb.fr

VU SUR LE BLOG

QUART DE SOUVERAIN : COMMENT DÉMÊLER LE VRAI DU FAUX

Un récent email d'un client m'a alerté de la mise en vente sur un célèbre site d'enchères d'un quart de souverain or daté 1911 proposé au modeste prix de 4 800 euros. Ce message de monsieur Hervé S. me donne l'occasion de faire un petit point sur cette prétendue monnaie inédite.

Cette monnaie est en effet inexistante et bien sûr pas répertoriée dans le Coins of England, catalogue des monnaies d'Angleterre et du Royaume-Uni. Il s'agit sans nul doute d'un travail de bijouterie, soit du Moyen-Orient, soit du sous-continent indien, certes en or, bien que le titre soit sans doute bien éloigné du 917/1000 d'usage pour les monnaies en or britanniques. De plus, la gravure et la qualité de frappe ne sont pas crédibles. Comme en témoigne l'image ci-contre, les lettrages sont grossiers et la frappe est très molle, laissant plus penser à un moulage qu'à une frappe industrielle. Il s'agit donc d'une pure invention contemporaine et non d'une épreuve ou d'une monnaie commémorative.

LES SOUVERAINS OR DE 1911

Georges V succède à son père le 6 mars 1910 et est couronné le 22 juin 1911. Un coffret du couronnement (voir ci-dessus) est émis. Il contient douze monnaies dont quatre monnaies en or : 5 livres (quintuple souverain), 2 livres (double souverain), 1 livre (souverain) et demi-livre (demi-souverain). Il n'existe effectivement pas de quart de souverain en 1911.

LE QUART DE SOUVERAIN, UNE INVENTION DU XXIe SIÈCLE

Il y a quelques années, j'aurais pu écrire que le quart de souverain n'existait pas. Mais c'est sans compter le service commercial du Royal Mint qui, depuis 2009, propose à la vente des monnaies en or d'un quart de souverain. Certes, ces monnaies sont à l'effigie de la reine Élisabeth II et sont d'une qualité de frappe sans commune mesure avec cette pseudo-monnaie de 1911, mais cela peut contribuer à la confusion quant à l'existence de quarts de souverains hypothétiquement émis antérieurement.

Il n'en reste pas moins que l'existence de ces ovnis numismatiques est dangereuse, le collectionneur de monnaie étant par nature souvent tenté de découvrir l'inédit, l'improbable mouton à cinq pattes dont il serait le seul découvreur…

Une tentation que seul la raison ou le conseil d'un professionnel ou collectionneur avisé peut refréner !

Sources images : Ebay France, London Coins, Royal Mint.

Laurent COMPAROT

L'UTILISATION MONÉTAIRE DES CAURIS AU ROYAUME DE OUIDAH (BÉNIN)

Le cauri, appelé *Monetaria moneta* par les naturalistes, est assurément la paléo-monnaie la plus commune. Et pour cause… Ce petit coquillage, qui se trouve en quantité dans l'océan Pacifique et l'océan Indien, est utilisé comme instrument monétaire en Chine dès la dynastie Shang (1600 à 1046 av. J.-C.). Son utilisation monétaire s'étend ensuite jusqu'à concerner la majeure partie de l'Afrique, où il serait aujourd'hui encore employé en complément du franc CFA dans certains pays[1].

cgb.fr
Numismatique
Paris

Carte de la « Côte des Esclaves », où se trouvait le royaume de Ouidah (extraite de l'Histoire générale des voyages t. XIV p. 249)

Mais, si cet usage monétaire des cauris est indiscutablement établi et confirmé, les informations quant à son utilisation pratique, quotidienne, sont extrêmement rares. Par exemple, quel était le pouvoir d'achat d'un cauri ? Y avait-il des multiples ?

L'aire concernée ne permet pas d'apporter de réponse globale valable, mais on peut apporter des éléments de réponse par secteur. À ce titre, Ouidah, ancienne cité royale située sur « la Côte des Esclaves » au sud de la République du Bénin, constitue un cas des plus édifiants. En effet, la lecture attentive, et critique, des tomes XIV et XV de l'*Histoire générale des voyages* de l'abbé Prévost[2], publiés en 1748, permet d'en extraire des informations de première importance.

Le cauri, que l'abbé Prévost appelle buji, « *est la monnoye la plus commode pour le trafic des denrées (…). Il ne faut pas oublier, dans le voyage de Juida, de se pourvoir de bujis* » (t. XIV p. 320). Le cauri constitue la valeur de référence des échanges et leurs utilisateurs « *ont tant d'estime pour ces coquilles, que dans le commerce (…) ils les préfèrent à l'or* » (t. XIV, p. 297).

À cause d'une valeur libératoire unitaire très faible, les cauris sont le plus souvent utilisés par multiples. Ils sont alors percés et enfilés sur des cordons adaptés. Prévost en décrit trois principaux, dont il donne l'appellation en langue locale et en portugais[3] (t. XIV, p. 296) :

- 40 cauris font un senre, que les Portugais appellent *toquos*.
- 5 *senres,* soit 200 cauris, font un fore, que les Portugais appellent *gallinha*.
- 200 *senres,* soit 8 000 cauris, font un *guibatton,* que les Portugais appellent *alkove.*

Il s'agit donc bien là d'un véritable système monétaire, structuré, grâce auquel les « *Nègres achètent & vendent entr'eux toutes sortes de marchandises, comme on le fait en Europe avec l'or, l'argent & le cuivre.* » (t. XIV, p. 297).

C'est en outre, un système monétaire contrôlé et garanti par l'Etat puisque la qualité des *senres, fores* et *guibattons* est vérifiée sur les foires et marchés par « *un Grand du Royaume, nommé Konagongla, chargé du soin de la Monnoie ou des bujis (…). Cet officier examine les cordons ; & s'il trouve une coquille de moins, il les confisque au profit du Roi* » (t. XIV, p. 292-293). Prévost s'enthousiasme même devant l'organisation des foires et marchés de Ouidah, parfaitement « *réglés avec tant d'ordre et de sagesse, qu'il ne s'y passe jamais rien contre les loix (…). Il est permis à ceux qui achètent de marchander aussi longtems qu'il leur plaît, mais sans tumulte et sans fraude* » (t. XIV, p. 292).

Cauri, détail d'une planche t. XIII p. 294. Prévost en donne cette description : « petites coquilles d'un blanc de lait, & de la grandeur d'une olive » (t. XIV p. 295).

CAURIS ET TRAITE NÉGRIÈRE AU XVIIIe SIÈCLE

De manière logique, le cauri est le principal indicateur de la richesse à Ouidah. Les habitants évaluent en effet « *leurs richesses par le nombre d'esclaves & de bujis qu'ils possèdent* » (t. XIV, p. 297).

UN CHANGE AVANTAGEUX

Les Européens s'en « *servent fort avantageusement pour le commerce de Guinée et d'Angola* » (t. XIV p. 295). « *On les apporte des Indes Orientales en pelotons bien enveloppés ; mais les Anglois & les Hollandois les mettent dans des barils, pour la facilité du transport en Guinée* » (t. XIV p. 296). Y avait-il un « *taux de change* », ou du moins une équivalence, entre le cauri et les monnaies européennes ? Oui, sans l'ombre d'un doute.

Qu'en était-il de la livre tournois française ? Prévost est très clair, en 1724 « *cinq gallinas de bujis, font environ quatre livres de France* » (t. XIV p. 337). En d'autres termes, 1 000 cauris font environ 960 deniers tournois, soit une parité quasiment parfaite entre le cauri et le denier tournois ! Ce que confirme encore la remarque « *trois bujis, reviennent à moins d'un liard*[4] » (t. XIV p. 330). Mais, le plus important est de constater que ces « *quatre livres de France* » correspondent parfaitement au cours du nouvel écu d'argent, dit « *aux huit L* », introduit par Louis XV en septembre 1724. Ainsi, un écu d'argent équivaut à 1 000 cauris.

Il ne faut cependant pas oublier qu'en Europe, le cauri demeure avant tout « *une marchandise de traite* », et le « *prix de ces utiles bagatelles augmente ou diminue en Angleterre & et Hollande, suivant leur abondance ou leur rareté* » (t. XIV p. 295).

Cet écu aux huit L frappé en 1724 équivaut à 1 000 cauris.

L'évolution de l'autre indicateur de richesse de Ouidah, l'esclave, révèle comme un « *renforcement du cours* » du cauri dû à la présence accrue des négriers européens au milieu du XVIIIe siècle.

En effet, les profits colossaux tirés du commerce avec les Européens, notamment par la vente d'esclaves, incitent les autorités locales à ouvrir « *leur port à toutes les nations. Il en résulte un effet très désavantageux pour la Compagnie Angloise d'Afrique : le prix des esclaves, qui était anciennement réglé pour elle, à trois livres sterling par tête, est monté ces derniers tems jusqu'à vingt* » (t. XIV p. 291), en passant par « *quatorze livres sterlings par tête* » en 1724 (t. XII p. 87). Cette importante hausse du « *cours* » de l'esclave est confirmée par l'augmentation de son prix exprimé en cauris. En effet, alors que le prix « *des esclaves devoit être de huit mille* » cauris (t. XII p. 100), soit un *guibatton*, en 1724, celui-ci monte peu avant 1748 jusqu'à « *quatre-vingt mille bujis* » (t. XIV p. 297), soit dix *guibattons* !

Ce cinquième d'écu de Louis XV, émis à La Rochelle en 1770 pour 24 sols, équivaut à un fore de Ouidah, soit 200 cauris.

Ce double louis d'or de Louis XVI, émis à Nantes en 1786 pour 48 livres tournois, équivaut à un guibatton de Ouidah, soit 8 000 cauris. Il en fallait dix pour acheter un esclave.

Par ailleurs, il faut noter que plusieurs sources archivistiques françaises s'accordent pour indiquer que le prix d'un esclave à Ouidah s'établit autour de 480 livres tournois durant la seconde moitié du XVIIIe siècle[5]. Ainsi, si 80 000 cauris correspondent à 480 livres tournois, le cauri équivaut à 1,44 denier. Mais surtout, comme l'écu d'argent français a été réévalué à six livres tournois, 480 livres font désormais précisément 80 écus. A nouveau donc, un écu vaut 1 000 cauris ! Ainsi, l'équivalence, pour ne pas dire la parité, entre le cauri et la monnaie française a été stable durant le XVIIIe siècle[6]. Dès lors, on peut décliner les équivalences entre les valeurs de Ouidah et les pièces françaises : un *guibatton* vaut un double louis d'or et un fore est égal à un cinquième d'écu. Troublante concordance, mais surtout très pratique, et ce n'est probablement pas un hasard…

L'emploi des cauris par les Européens s'avère en outre des plus rentable à Ouidah, puisqu'ils « *ne coutent qu'un schelling la livre, & qui se revendent ici deux schellings et demi* » (t. XIV p. 320). Et Prévost insiste « *à cette distance de l'Europe, l'or ou l'argent monnoyé ne fait jamais un commerce avantageux* » (t. XIV p. 320). Rappelons en outre, que l'argent monnayé est encore absent des côtes d'Afrique de l'ouest. Il n'apparaîtra que dans le courant du XIXe siècle sous la forme notamment des fameux thalers de Marie-Thérèse. Donc, au XVIIIe siècle, point de monnaies sonnantes et trébuchantes sur la Côte des Esclaves.

Il apparaît ainsi clairement que l'utilisation des cauris par les négriers Européens à Ouidah répondait autant à un souci de rentabilité, qu'à une obligation commerciale. Certes, en Europe ces cauris ne représentaient rien de plus que d'« *utiles bagatelles* », mais à Ouidah il s'agissait bien de la devise locale. Pour acheter des esclaves, comme toute autre marchandise, il était indispensable d'en avoir les cales pleines. Bien entendu, dans les transactions, l'appoint en marchandises était monnaie courante, mais on est loin du troc de « *pacotilles* » souvent évoqué, non sans une certaine condescendance.

CAURIS ET TRAITE NÉGRIÈRE AU XVIII[e] SIÈCLE

COMBIEN ÇA COÛTE À OUIDAH ?

Prévost donne plusieurs indications de prix. Celles-ci ne concernent, et c'est bien logique, que les denrées indispensables à la subsistance des Européens en escale : la nourriture et la boisson essentiellement.

Prévost rapporte que sir Thomas Philipps achète un cheval pour quatre livres sterling (t. XV p. 93), soit à peu près cent livres tournois, ce qui est un prix assez élevé. Il en va de même pour les bovins, « *car on achète un bœuf ou une vache pour dix risdales*[7] » (t. XV p. 93), soit dix écus, ou soixante livres tournois ! Rappelons que sous Louis XV, une vache se vend entre trente et trente cinq livres tournois, soit cinq à six écus, sur le marché de Vannes (Morbihan). C'est probablement la rareté de ces animaux qui explique ces prix tout à fait comparables à ceux pratiqués en Europe à la même période. Cependant, le recours au troc de marchandises peut s'avérer des plus économique, car le même Thomas Philipps « *ne paya pour une vache que vingt schellings d'Angleterre en marchandises* » (t. XV p. 93-94), soit quatre écus, ou vingt quatre livres tournois environ.

En revanche, les ovins, très nombreux, sont bien meilleur marché. En effet, un mouton coute entre « *huit gallinas* » (t. XIV p. 319) et deux écus (t. XV p. 93), soit 1 600 à 2 000 cauris. Un porc vaut un à deux écus. « *Cinq poules valent un écu. Une douzaine d'oiseaux sauvages (…) reviennent au même prix* » (t. XIV p. 320), et il en va de même pour une chèvre (t. XV p. 93). Enfin, les poulets, qui « *sont dans une abondance incroyable* », ne s'échangent qu'à « *six sols en marchandises & trois sols en argent* »[8] (t. XV p. 100).

Pour des raisons sanitaires, la bière est la boisson principale, voire presque exclusive. En effet, « *tous les habitants (…) boivent uniquement de la bière, parce que l'eau (…) est si froide et si crue, qu'elle ne peut être que fort malsaine (…). On n'en sçauroit boire quatre jours sans gagner la fièvre* ». Aussi la bière constitue-t-elle un poste de dépense important des marins faisant escale à Ouidah. « *Les femmes du Pays entendent fort bien l'art de brasser (…). Elles en composent une qui vaut la bière forte de Hollande, mais qui se vend une risdale le pot, tandis que la bière commune se donne à trois sols* » (t. XV p. 91). Selon la qualité, c'est donc un ratio de 1 à 40 qui est pratiqué sur les prix de la bière.

Enfin, il est une dernière dépense chère aux marins en escale… Comme dans tout port important, « *les filles de débauche sont en fort grand nombre dans le Royaume de Juida (…). Le prix ordinaire, presque établi, est de trois bujis, qui reviennent à moins d'un liard* » (t. XIV p. 330). Ce qui n'est vraiment pas cher…

Jeton de René Darquistade, premier négrier devenu maire de Nantes en 1735[10]*.*
Plus de 300 expéditions négrières nantaises rallient Ouidah au cours du XVIII[e] siècle.

Il apparaît ainsi clairement qu'à Ouidah, comme partout ailleurs, c'est avant tout le jeu de l'offre et de la demande qui détermine les prix et les relations commerciales. Nous ne sommes pas à l'ère de la colonisation et les Européens doivent ici se plier aux règles du commerce. D'ailleurs, Prévost dit à plusieurs reprises qu'à Ouidah, les Européens devaient respecter les lois et les coutumes locales, il en allait de leur sécurité et de la prospérité de leur négoce[9]. Ils devaient même se soumettre à l'impôt, puisque « *les Rois de Juida ont établi depuis longtems à tous les gués une sorte de douane ou tous les passants sont obligés de payer deux bujis ou kowris. Les Grands du Pays & les Européens mêmes ne sont pas exempts de ce droit* » (t. XIV p. 276).

1 - Information http://fr.wikipedia.org/wiki/Monetaria_moneta. Sur l'utilisation monétaire des cauris, voir : http://www.citedeleconomie.fr/Les-cauris.

2 - Abbé Prévost, Histoire Générale des Voyages, ou Nouvelle Collection de toutes les relations de Voyages par Mer et par Terre, qui ont été publiées jusqu'à présent dans les différentes langues de toutes les nations connues, Paris, 1748. Voir : http://expo-recits-de-voyage.edel.univ-poitiers.fr/lumieres/l-histoire-generale-des-voyages-abbe-prevost.html.

3 - Car les Portugais sont implantés en nombre et depuis très longtemps dans la région de Ouidah.

4 - Rappelons qu'un liard représente un quart de sou, soit trois deniers.

5 - Serge Daget, *La Traite des Noirs,* éditions *Ouest-France*, Rennes, 1990. Voir la page 143.

6 - Une telle stabilité a déjà été observée à la même période entre la France et d'Inde. La cache, unité monétaire de base à Pondichéry, valait un denier un quart. Voir Gildas Salaün, « Contribution à l'histoire monétaire de l'Inde française », *Annales de la Société Bretonne de Numismatique et d'Histoire,* 2003, page 64 à 67.

7 - Déformation de rixdale, du néerlandais *Rijksdaalder,* mot générique désignant un « écu d'argent ».

8 - On voit ici que le troc n'est pas systématiquement rentable.

9 - Voir par exemple t. XV p. 111.

10 - Daniel Cariou, « Jetons des négriers nantais », *Annales de la Société Bretonne de Numismatique et d'Histoire,* 1992-1993, page 50 à 54.

Gildas SALAÜN
Chargé des collections de numismatique, sigillographie, ethnographie africaine et océanienne. Grand patrimoine de Loire-Atlantique

cgb.fr

ROMAN COINS AND THEIR VALUES, CINQUIÈME VOLUME

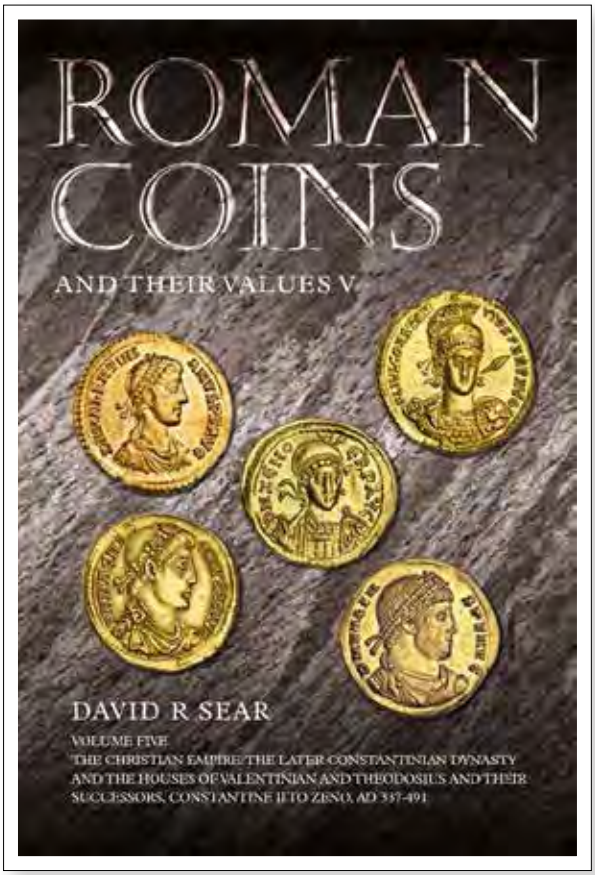

David R. Sear, *Roman Coins and their Values, volume Five, The Christian Empire : The Later Constantinian Dynasty and the houses of Valentinian and Theodosius and their successors, Constantine II to Zeno*, AD 337-491, Londres, 2014, (14,5 x 22 cm), 575 pages, nombreuses illus. n&b dans le texte. **Code : Lr80 ; Prix : 65€.**

9 janvier 2015, New York, stand de Spink, je découvre le dernier volume de l'ouvrage de David Sear consacré aux monnaies romaines. Quinze ans se sont écoulés depuis le volume I d'une saga qui devait comporter seulement deux volumes au départ et qui se finit en cinq volumes. L'ensemble comporte plus de 20 000 entrées. Le dernier opus était très attendu. Certains désespéraient de sa sortie. C'est encore une fois un gros volume avec 576 pages et 4 669 numéros. Nous trouvons peut-être un peu moins d'illustrations dans cette dernière partie que dans les quatre précédentes, les monnaies sont aussi plus rares. Si plusieurs multiples (médaillons) d'or ou d'argent sont parfois photographiés, ils ne sont pas inclus dans la numérotation de l'ouvrage.

Nous retrouvons dans les soixante-seize premières pages de l'ouvrage l'introduction qui est placée en tête de chacun des cinq volumes. Si vous ne collectionnez qu'une période ou si vous n'avez besoin que d'un seul volume, c'est très bien. Sinon, vous aurez cinq fois le même texte en tête d'ouvrage. Le même problème récurrent se retrouve aussi dans les différents volumes de O. Hoover sur les monnaies grecques (HGCS.).

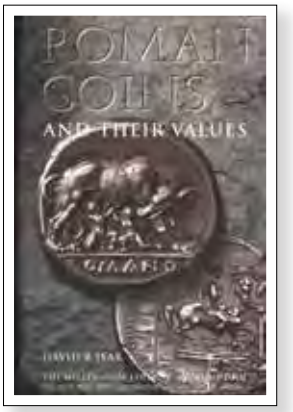

Vol. 1, 532 pages,
n° 1 à 2931
Code : Lr02 ;
Prix : 69€

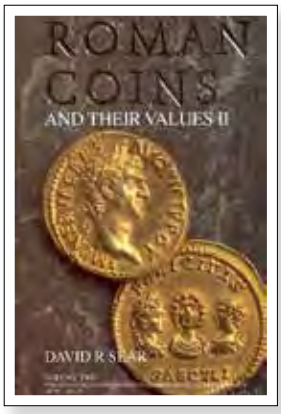

Vol 2, 696 pages,
n° 3001 à 8299
Code : Lr46 ;
Prix : 98€

Ce volume comprend les monnayages des trois fils de Constantin Ier et de Fausta, Constantin II, Constans et Constance II. Il débute normalement en 337, à la mort de Constantin Ier. En fait, il reprend les émissions des Césars de chacun des fils de Constantin Ier et débute ainsi en 317, 324 et 335. Il se termine avec la fin du monnayage de l'empire Romain d'Occident, Romulus Augustule qui étant déposé le 4 septembre 476 après J.-C. par Odoacre. Les insignes impériaux sont renvoyés à Constantinople. L'Empire est réunifié. Mais nous découvrons les monnaies des empereurs d'Orient qui se sont succédé dans cette partie de l'Empire depuis la mort de Théodose Ier, le 17 janvier 395 et depuis le partage de sa succession entre ses deux fils, Arcadius en Orient, Honorius en Occident. Le dernier empereur recensé étant Zénon (474-475 et 476-491) qui est considéré comme l'ultime empereur Romain d'Orient tandis qu'Anastase (491-518) est le premier empereur byzantin.

Si nous trouvons bien en fin d'ouvrage, comme pour les précédents, un index alphabétique des personnages (Auguste, Césars, Augusta, usurpateurs et abstractions personnifiées comme Rome ou Constantinople) il manque encore une fois une table des matières qui aurait pu servir de fil d'Ariane au lecteur.

Les monnaies des empereurs Romains d'Orient de Marcien à Léonce (p. 514-546) sont placées avant les monnaies des empereurs Romains d'Occident de Petronius Maximus à Romulus Augustule (p. 546-567).

ROMAN COINS AND THEIR VALUES, CINQUIÈME VOLUME

Le schéma de l'ouvrage reste le même que pour les volumes antérieurs. Le classement est réalisé par métal et à l'intérieur de chaque métal, par valeur faciale de la plus importante à la plus petite. Il faut remarquer que pour le monnayage de bronze pour la période comprise entre Jovien et la fin de l'Empire, David Sear retient les appellations de double maiorina, maiorina, centenionalis et de demi-centenionalis plutôt que les dénominations traditionnelles retenues par le Roman Imperial Coinage (RIC), entre autres en fonction du diamètre des monnaies (AE1, AE2, AE3, et AE4) qui correspondaient aux GB, MB, PB et PBQ du Cohen au XIX^{e} siècle.

Devant le nombre de volumes et le prix de ceux-ci de nombreux collectionneurs ont différé l'achat du *Roman Coins and their Values,* en pensant que la série ne serait jamais complète. David Sear et son éditeur Spink viennent de les faire mentir. Avec le *Roman Coins and their Values (RCV.),* nous avons le premier ouvrage complet pour collectionneurs publié depuis la mythique seconde édition de l'ouvrage d'Henry Cohen éditée entre 1880 et 1892 à Paris et en français. La seule chose que nous puissions souhaiter au RCV, c'est une aussi grande longévité !

Laurent SCHMITT

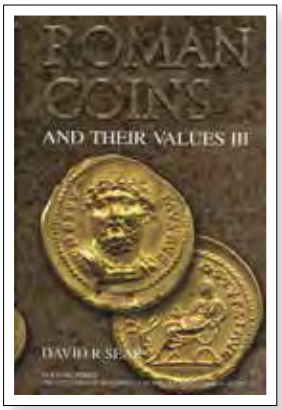

Vol 3, 536 pages,
n° 8301 à 12432
Code : Lr47 ;
Prix : 69€

Vol 4, 552 pages
n° 12501 à 16905
Code : Lr73 ;
Prix : 59€

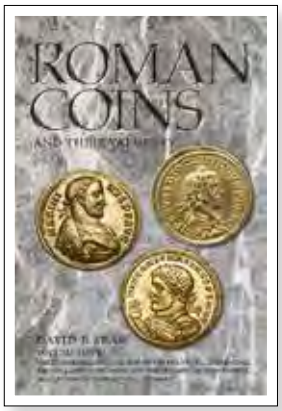

ARRIVÉE DE L'EURO EN LITUANIE

VU SUR LE BLOG

Clap de fin pour le Litas !
Le 1er janvier 2015, l'Euro est devenu la devise officielle de la Lituanie. Vendredi 16 janvier, la double circulation Litas-Euro s'est achevée. Les transactions commerciales et financières ne s'effectuent plus qu'en Euro.

Ce petit état balte de 3 000 000 d'habitants est le 19^{e} pays membres de la zone Euro (plus les quatre micro-états que sont Andorre, Monaco, Saint-Marin et Vatican). C'est aussi et surtout le troisième et dernier état balte après l'Estonie (2011) et la Lettonie (2014) à intégrer la zone Euro. L'ensemble balte se renforce donc encore et se détache ainsi toujours plus de la Russie dont ces états sont pourtant si proches géographiquement. « *L'euro est pour nous un instrument d'intégration : plus proches nous serons de l'Ouest, plus loin nous serons de l'Est* », a déclaré le gouverneur de la Banque de Lituanie Vitas Visiliauskas. « *En tant que banquier central, je ne devrais pas m'impliquer dans la géopolitique, mais ainsi sont les faits aujourd'hui* ». La Lituanie réaffirme ainsi encore une fois son ancrage politique, économique et commercial à l'Ouest, loin de son encombrant voisin russe.

Cette nouvelle entrée intervient au moment où l'Euro-scepticisme est au plus fort après la publication début janvier d'un article du journal Spiegel. Selon le Spiegel, la chancelière allemande Angela Merkel serait prête à laisser la Grèce sortir de la zone Euro en cas de victoire de la gauche radicale lors des prochaines élections législatives grecques du 25 janvier 2015.

Dans ce contexte, l'arrivée du « bon élève » lituanien est un signal positif adressé aux marchés. Selon une déclaration du président de la BCE (Banque centrale Européenne), Mario Draghi, « *l'entrée de la Lituanie témoigne de l'attractivité de la zone euro* ». Il faut dire que les chiffres de la Lituanie peuvent faire rêver plus d'un membre historique de la zone Euro. Bien que durement touchée par la récession après la crise financière de 2008, la Lituanie a su appliquer une politique de rigueur efficace et redresser son économie. L'inflation est passée de 11,1% en 2008 à 1,2% en 2013 et 0,3% en 2014. Les chiffres de la croissance sont de 2,6% en 2014 (3,3% en 2013), le déficit public représente 1,5% du PIB en 2014.

Le litas a été en circulation pendant une vingtaine d'années seulement et la transition vers l'Euro s'est faite en douceur. Du 1er au 14 janvier 2015, 2,4 milliards de litas (22,2 millions de billets et 38,8 millions de pièces) ont été retirés de la circulation. Dès le 9 janvier la quantité de monnaies et billets Euro en circulation dépassait le litas. Au 15 janvier 2015, 1,455 milliards d'euros (59%) circulait et l'équivalent 0,991 milliard d'euros (41%) en litas. Les monnaies et billets en Litas seront échangeables sans limite de temps à la Banque centrale de Lituanie (1 Euro = 3,45280 Litas).

Alors qui sera le prochain candidat ? Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Islande, Pologne, Roumanie, Suède, République Tchèque, voire Royaume-Uni ?
Cette monnaie, dont tous les jours ou presque la fin est annoncée, est pourtant toujours bien là. Il faut dire que pour nombre de pays d'Europe centrale et orientale, la zone Euro représente une garantie de sécurité et de développement.

Edit : video de l'AFP « Les Lituaniens se réveillent dans la zone euro »

Marielle LEBLANC

À LA VITESSE D'UN CHEVAL AU GALOP

À l'heure où l'information circule à la vitesse de la lumière à travers des faisceaux de câbles, via des relais et/ou des satellites qui couvrent la planète entière, à l'heure où le numérique, un peu hors du temps en faisant fi du décalage horaire, permet de joindre quelqu'un à peu près en n'importe quel point à travers le monde revenons à un temps où la vitesse était celle des chevaux, où l'innovation était l'installation de sémaphores et autres signaux visuels pour donner plus rapidement l'information entre les grandes cités du pays. Revenons au tournant du XIX[e] siècle, quelque 215/220 ans en arrière, et posons-nous cette question : Combien de temps fallait-il pour traverser la France ?

De cette simple question en découlent d'autres : combien de temps fallait-il à un courrier de l'administration des monnaies pour joindre un atelier et combien de temps sa réponse mettait-elle à revenir ? Combien de temps fallait-il à une caisse de paire de coins pour rejoindre sa destination d'emploi ?… Bien plus que quelques secondes, beaucoup plus que quelques heures. Ni liaison satellite, ni internet ou autre réseau numérique et encore moins de TGV ou d'avion pour traverser la France en moins d'une demi-journée. Tout se passait au niveau du sol, à la vitesse des chevaux de postes.

Les postes circulent déjà depuis bien longtemps en France. Les relais de poste sont nombreux et jalonnent les grands itinéraires par étapes de 6 à 8 lieues (les bottes de sept lieues étaient celles du postillon dont il se chaussait pour se protéger les jambes et non celles que le petit poucet subtilise à l'ogre dans les « Contes de ma mère l'Oye » -Charles Perrault, 1697-). Une lieue correspondant à la distance qu'un homme peut parcourir en marchant une heure, on comprendra le côté subjectif de la distance. En France, une lieue faisait entre 4 et 4,5 km. La « lieue de poste » faisait 4 km là où la « lieue terrestre » en faisait 4,445 km et la lieue « des postes » 4,288 km (chez les anglo-saxons une lieue vaut 3 miles soit près de 4,85 km).

ÉTAT GÉNÉRAL
DES POSTES
DU
ROYAUME DE FRANCE,
Paris,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.
1818.

Les relais étaient donc espacés d'environ 25 à 35 km. Comme les trajets étaient faits le plus rapidement possible à bride abattue, à chaque relais, les chevaux étaient changés pour des chevaux frais et le trajet se poursuivait ainsi sauf accident, brigandage, aléas climatique ou naturel, interrompu seulement par la nuit.

POSTES IMPÉRIALES.
ÉTAT GÉNÉRAL
DES POSTES ET RELAIS
DE
L'EMPIRE FRANÇAIS,
DRESSÉ
PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION;
SUIVI
De la Carte géométrique des Routes desservies en poste, avec désignation des relais et des distances:
POUR L'AN 1806.
Prix, trois francs, avec la Carte.
A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.
An XIII=1805.

Pour avoir une idée des trajets, des temps de trajets à cette époque il faut se plonger dans un recueil édité tous les ans : « l'état des postes ». Ce document fournit le calendrier officiel de l'année, la loi et les règlements relatifs aux postes, la nature des attelages et les tarifs pratiqués, en même temps que les trajets, la localisation des relais, les temps de trajets et la fréquence des rotations.

Si nous revenons aux 14 ateliers concernés par la frappe des monnaies en argent et en cuivre entre l'An 3 et l'An XI nous obtenons la carte de France qui se trouve ci-dessous.

Quand on regarde simplement cette carte, on s'aperçoit que les grands axes n'ont pas beaucoup changé depuis deux cents ans, eux même hérités des grandes voies de circulation. Par ailleurs, pour l'essentiel, les grandes villes sont desservies par un axe principal qui en fait la voie de circulation privilégiée. De telles voies devaient être empruntées très fréquemment. Elles étaient donc dans un état très discutable dès lors que les conditions météorologiques se gâtaient, ce qui facilitait d'autant le travail des brigands de tous poils désirant arrêter les liaisons par diligence, fourgon et autres berlines.

Le moyen de transport compte dans le temps de trajet. Les marchandises et personnes transportées ne sont ainsi pas du tout les mêmes s'agissant d'une diligence ou d'un fourgon. Les temps de trajet peuvent ainsi varier du simple au double.

On apprend ainsi par exemple, qu'un trajet pour Rouen ou Orléans nécessite une journée (en diligence), mais deux en fourgon. Il faut deux semaines en fourgon pour rallier Bordeaux depuis Paris et trois à quatre jours de plus pour arriver à Bayonne.

LES « DUPRÉ »
À LA VITESSE D'UN CHEVAL AU GALOP

Que tirer de ces informations ?… nombre d'enseignements à propos des échanges entre l'administration parisienne et les différents ateliers en France, comme les délais incompressibles entre les questions et les réponses, entre l'envoi de pièces pour les vérifications et les réponses autorisant une mise en délivrance ou encore la disponibilité des coins envoyés aux ateliers. Les dates mentionnées dans les registres de correspondance sont très explicites vis-à-vis de ces temps de trajet, là où les registres de délivrance ne mentionnent qu'une seule date, celle de la signature. Ceci n'intègre donc pas du tout les étapes précédentes. Une autorisation de délivrance à une date donnée, signifie tout simplement que la production a été réalisée, une à plusieurs décades avant.

Tout allait à un autre rythme.

Xavier BOURBON

De Paris à	Distance (lieues)	Durée du trajet (jours)	Nombre de départs par semaine
Lille	57	2,5	3
Metz	76	3	3
Strasbourg	122	7	
Rouen	31 (*via* St Denis) 34 (*via* St Germain)	1 (diligence) 2 (fourgon)	6
Orléans	28	1	6
Limoges	92	3,5 (diligence) 8,5 (fourgon)	1
Nantes	91	4 (diligence) 7,5 (fourgon)	
Bordeaux	151	5,5 (diligence) 14 (fourgon)	4
Genève	124 (*via* Dijon)	7	1
Lyon	114 (*via* Avallon et Autun) 115 (*via* Moulins et Roanne)	5 à 6 (diligence) 10 (coche)	
Marseille	201 (*via* Lyon)	8	
Perpignan	225 (*via* Toulouse)	8 (diligence) 10,5 (fourgon)	
Bayonne	239 (*viaToulouse*) 210 (*via* Bordeaux)	8	

PCGS, NGC… : QUELLE PLUS-VALUE POUR LES MONNAIES ?

Depuis quelques mois, vous avez probablement pu constater que cgb.*fr* mettait davantage en valeur les monnaies sous coque (aussi appellées slabs) via nos boutiques et nos auctions. Pour améliorer la visibilité des monnaies sous coque, nous mentionnons PCGS ou NGC (ou bien un autre organisme de certification) de façon à ce que les informations apparaissent dans le titre de la fiche produit aussi bien sur notre site internet que sur nos catalogues. Nous photographions également le côté de la coque faisant figurer les informations de la monnaie. Pourquoi un tel changement ?

Depuis des décennies, nous voyons nos confrères américains proposer à la vente des monnaies sous coque, nous certifiant une réelle plus value. Depuis moins longtemps, nous voyons également sur le marché asiatique presque exclusivement des monnaies sous coque… Alors, pourquoi pas nous ?

fmd_339577,
estimée 25€, vendue 44€
sur une offre maximum à 61€

fmd_339583,
estimée 25€, vendue 32€
sur une offre maximum à 75€

fmd_339578,
estimée 65€, vendue 67€
sur une offre maximum à 81€

fmd_340121,
estimée 28€, vendue 62€
sur une offre maximum à 67€

fmd_339611,
estimée 65€, vendue 156€
sur une offre maxumum à 181€

fmd_339742,
estimée 15€, vendue 21€
sur une offre maximum à 21€

En France, nous sommes toujours un peu frileux avec ce genre de nouveautés, nous préférons attendre, regarder, nous faire une opinion et éventuellement nous jeter dans le bain, mais après tout le monde… C'est notre culture, c'est ainsi !

Pour bien comprendre, il faut avoir à l'esprit le fait que les organismes de certifications sont des maisons dites indépendantes, dans le sens ou elles n'organisent théoriquement pas de ventes aux enchères. Les maisons de certification sont des intermédiaires entre le marchand et le collectionneur. En effet, si elles commençaient à organiser elles-mêmes des ventes, la tentation de surgrader les monnaies serait ainsi grande puisqu'elles deviendraient juges et parties… Quoi qu'il en soit, les organismes de certification nous assurent une plus-value réelle pour les monnaies mises sous coques. Mais de quelle plus-value parlons-nous ?

Initialement, la mise sous coque permet d'acheter et de vendre des monnaies

fmd_339826,
estimée 28€, vendue 52€
sur une offre maximum à 80€

fmd_339939,
estimée 15€, vendue 28€
sur une offre maximum à 30€

fco_318449, vendue 1 900€

PCGS, NGC... : QUELLE PLUS-VALUE POUR LES MONNAIES ?

fco_318696, vendue 650€

fco_318678, vendue 950€

fco_317039 vendue 450€

fco_317025, vendue 3 500€

avec une garantie illimitée d'authenticité. De plus, ces monnaies, principalement modernes, sont gradées, c'est-à-dire qu'elles sont soumises à une évaluation de leur qualité. En effet, l'organisme de certification soumet les monnaies à ses propres gradeurs afin d'en déterminer objectivement l'état de conservation. Que cela plaise ou pas, l'état de conservation d'une monnaie reste le pivot de sa valeur marchande. L'état de conservation est le résultat du grading, qui consiste à attribuer à une monnaie un chiffre entre 1 et 70. Plus le chiffre est élevé, plus la monnaie gradée est « belle », le FDC 70 étant la perfection, monnaie frappée sans défaut, sans trace de circulation, sans usure : monnaie irréprochable et agréable à regarder. De ce fait, la mise sous coque peut apparaître comme un bon moyen de lutter contre les fausses monnaies de collection et également comme un bon moyen et d'éviter à tous collectionneurs d'acheter un TTB au prix d'un SUP.

fco_319637, vendue 1 800€

fco_318620, vendue 650€

fco_318711, vendue 1 200€

fco_318599, vendue 950€

Bien entendu, les organismes de certification ne sont pas infaillibles, comme n'importe quel marchand ou n'importe quel numismate.

Nous n'allons pas débattre ici de l'objectivité réelle et du sérieux des maisons de certification, car beaucoup a déjà été dit et écrit dans ce domaine. Les collectionneurs sont désormais à même de se faire une idée objective à ce sujet. Je vous propose plutôt d'analyser ensemble les prix réalisés obtenus dans les ventes de monnaies sous coque chez cgb.*fr*. Que pouvons-nous observer ?

En décembre 2014, nous annoncions la mise en vente de la Collection 2D², collection composée exclusivement de monnaies modernes françaises sous coque, principalement du XX^{e} siècle. Fait particulier de cette collection, les monnaies sont toutes proposées avec un prix de départ à 1€ et avec une estimation guidant le collectionneur (sans prix de réserve).

Même si la liste pourrait être encore plus longue, il est nécesaire de souligner

PCGS, NGC… : QUELLE PLUS-VALUE POUR LES MONNAIES ?

que les prix réalisés ne sont pas systématiquement supérieurs aux estimations. En revanche, il est nécessaire d'ajouter que lorsque le prix réalisé d'une monnaie dépasse l'estimation, il s'agit dans 90% des cas de monnaies gradées sous coque certifiées.

En novembre 2014, nous avons procédé à la mise sous coque de certaines monnaies coloniales en parfait état, mais qui peinaient à se vendre. Alors que les monnaies étaient déjà présentes depuis près de neuf mois, une fois mise sous coque, une large partie de cette sélection a pu trouver acquéreurs dans les 48 heures après l'actualisation des fiches. Le résultat fut sans appel.

Ainsi, même si le résultat n'est pas systématique, ne pas tenir compte de l'importance des coques serait une erreur. Les monnaies sous coque sont manifestement prisées par une certaine catégorie d'acheteurs et de collectionneurs. Le point commun entre toutes les monnaies proposées sous coque n'est pas tant la rareté, mais bien l'état de ces dernières. En effet, les coques semblent faciliter les ventes de monnaies dont l'état de conservation est élevé. Pourquoi ? L'acheteur de monnaies rares de par leur état de conservation semblerait ainsi rassuré tant sur l'authenticité que sur l'évaluation du grade de la monnaie.

fco_318750, vendue 950€

Comment ? Une fois sous coque, la monnaie est tracée, enregistrée et les données deviennent accessibles et donc consultables aux quatre coins du monde par n'importe quel collectionneur souhaitant en faire l'acquisition. Une simple connexion au site internet de PCGS ou NGC et vous trouverez la monnaie convoitée sous coque. Bien entendu, il s'agit d'une vision idéaliste puisque le développement grandissant des coques a suscité un vif intérêt auprès des faussaires, mais ceci est un autre problème. Nous le savons, toute nouvelle innovation amène également son lot de mauvaises utilisations.

fco_318734, vendue 950€

Alors, que faut-il faire ? Personnellement je préfère les monnaies sans coque, pour des raisons esthétiques (plus belles, plus faciles à photographier) et pour des raisons techniques (la tranche est difficilement vérifiable : essayez de tester le coupant d'une tranche de monnaie en FDC une fois sous coque…)

Cependant, il faut aussi accepter la réalité. Il n'est pas possible de tourner le dos à toute une partie des collectionneurs. Certains préfèrent avec coque, d'autres sans. Ainsi, il est de notre devoir de répondre à la demande. Pour ce faire, nous allons continuer à mettre en avant les monnaies sous coque.

Attention, acheter une monnaie sous coque ne vous dispense pas d'avis critique au sujet de la pièce achetée. Jusqu'à preuve du contraire, il est impossible d'émettre un avis critique sur une pièce sans une solide expérience et sans une solide culture numismatique.

Comme pour les monnaies sans coque, avant d'acheter, il faut se documenter, comparer, lire des ouvrages spécialisés, feuilleter des catalogues, analyser les qualités et les prix, surfer sur Internet ou fouiller les archives comme celles de cgb.*fr*, bref apprendre et se faire l'oeil !

fwo_322412, vendue à 2 600€

En espérant que les acheteurs de monnaies sous coque continuent à collectionner pour le plaisir et pas seulement pour le grade inscrit sur la coque…

Joël CORNU

UN IMPORTANT TRÉSOR DE MONNAIES DES Xe ET XIe SIÈCLES DÉCOUVERT EN ANGLETERRE

VU SUR LE BLOG

Nous évoquions dans le dernier Bulletin Numismatique 138 la nécessité de déclarer les trésors. En voici un bel exemple : Accès à l'article en cliquant ici.

Monsieur Paul Coleman vient de mettre au jour plus de 5 000 pièces d'argent des Xe et XIe siècles. Le trésor est en cours d'étude.

Conformément au droit anglais, et bien que cette découverte fût non fortuite, ce trésor sera signalé, déclaré, étudié, inventorié et publié par les archéologues, puis cédé aux propriétaires. En France, par peur de la législation en vigueur, ce trésor aurait très probablement été déterré par les inventeurs et donc sorti de son contexte archéologique, rendant ainsi impossible toute étude par des archéologues et numismates. Il aurait probablement été par la suite écoulé petit à petit sous le manteau ou auprès de collectionneurs et marchands étrangers.

Avec le principe du PAS anglais, la préservation du patrimoine est en marche. Certains argueront que ce système incite au pillage archéologique. D'autres soutiendront en revanche qu'il est pragmatique car il tient compte de l'existence bel et bien réelle des chercheurs de trésors, et que, dans un souci de préservation du patrimoine, il est par conséquent préférable d'associer ces derniers plutôt que de les condamner… Quoi qu'il en soit, le PAS ne concerne que l'autre côté de la Manche !

En attendant que les numismates français fassent bouger les choses, en Angleterre, les découvertes numismatiques importantes sont fréquentes grâce à une approche de la détection radicalement différente.

Toutes les idées sont les bienvenues…

Joël CORNU

VU SUR LE BLOG

UN JOUR, UNE MONNAIE OU UN BILLET : BILAN DÉCEMBRE 2014

Chers lecteurs,
Le mois de décembre est le second mois du calendrier « Un jour, une Monnaie/un Billet » consultable sur notre page Facebook. Le mois de décembre, c'est 31 monnaies ou/et billets dont voici le bilan :

1er décembre (1825) : Accession au trône de Nicolas Ier de Russie suite au décès de son frère aîné Alexandre Ier.

2 décembre (1804) : Sacre de Napoléon Ier et de sa première épouse Joséphine de Beauharnais dans la cathédrale Notre Dame de Paris.

3 décembre (1368) : Naissance de Charles VI dit le Fou ou le Bien-aimé, futur roi de France.

4 décembre (771) : Mort de Carloman Ier, fils de Pépin le Bref, frère de Charlemagne, dans son palais de Samoussy, en Picardie.

5 décembre (1560) : Charles IX de France succède à feu son frère le roi François II de France.

6 décembre (1917) : Indépendance de la Finlande.

7 décembre (983) : Décès d'Otton II, dit le Roux, empereur du Saint Empire romain germanique.

8 décembre (1861) : Naissance du magicien Pierre Menliès à Paris.

9 décembre (1824) : Défaite des Espagnols à Ayacucho face au jeune général Antonio Sucre.

10 décembre (1957) : Albert Camus reçoit le Prix Nobel de Littérature.

11 décembre (969) : Assassinat de l'empereur Nicéphore II Phocas par le Général Jean Tzimisces, futur empereur Jean Ier.

12 décembre (1791) : Naissance de Marie Louise de Habsbourg-Lorraine, future seconde femme de Napoléon et impératrice des Français.

13 décembre (1553) : Naissance d'Henri de Bourbon à Pau. Il sera plus connu sous le nom d'Henri IV, roi de France.

14 décembre (1799) : Mort de l'ancien président des Etats-Unis, George Washington.

15 décembre (37) : Naissance de Lucius Domitius Ahenobarbus, plus connu sous le nom de Néron.

16 décembre (1431) : Couronnement d'Henri VI d'Angleterre, roi de France, à la cathédrale Notre Dame de Paris.

17 décembre (1770) : Naissance/Baptême du compositeur Ludwig van Beethoven.

18 décembre : Journée Nationale du Qatar.

19 décembre (1683) : Naissance de Philippe V d'Espagne au Château de Versailles.

20 décembre (69) : Assassinat de l'empereur Vitellius à Rome. Vespasien devient le nouveau maître de l'empire romain.

21 décembre : Solstice d'hiver.

22 décembre (1641) : Décès de Maximilien de Béthune, duc de Sully.

23 décembre (1865) : Naissance de l'Union Latine suite à la signature

UN JOUR, UNE MONNAIE OU UN BILLET : BILAN DÉCEMBRE 2014

d'une convention entre France, Belgique, Suisse et Italie.

24 décembre (1894) : Naissance à Paris du pilote Georges Guynemer, légende de l'aviation française de combat.

25 décembre : Noël, un thème de collection.

26 décembre (1805) : Traité de Presbourg

27 décembre (1923) : Mort de Gustave Eiffel à Paris

28 décembre (457) : Majorien est acclamé empereur romain d'Occident

29 décembre (1721) : Naissance de Jeanne-Antoinette Poisson, future marquise de Pompadour.

30 décembre (1911) : Sun Yat-sen est proclamé président provisoire de Chine.

31 décembre (1578) : L'ordre du Saint Esprit est créé par Henri III, roi de France.

Alice JUILLARD

PREMIER ET SEUL SERVICE EUROPÉEN DE "GRADING" DE PAPIER-MONNAIE

Maintenant vous pouvez avoir vos billets "gradés" sans les envoyer à travers le monde. Une équipe d'experts en papier-monnaie basés en Europe va grader vos billets avec précision, en toute sécurité et plus rapidement que vous ne le pensez. Voyez par vous-même à l'adresse: ***www.icgrading.com***

Si vous aimez le papier-monnaie, vous allez aimer notre "grading".

INTERNATIONAL CURRENCY GRADING
Your guiding light in banknote grading
www.icgrading.com

NOUVEAU SERVICE DE VENTE AUX ENCHÈRES EN DÉPÔT VENTE

ICG "ONE-STOP SHOP"
"FAITES GRADER" VOS BILLETS, NOUS LES LISTONS SUR EBAY OU LES CONSIGNONS AUX MEILLEURES MAISONS DE VENTES AUX ENCHÈRES EN UNE SEULE ÉTAPE.

Corné Akkermans Auctions · Lyn Knight Currency Auctions · cgb.fr numismatique

E-BILLETS 1
LE NOUVEAU CATALOGUE

Le nouveau catalogue **EBILLETS 1** est paru, plus rapide, plus claire. La première vente de billets de l'année remplace les anciens catalogues **PAPIER-MONNAIE.** L'organisation de la vente reste identique, mais la phase de clôture sera effectuée en « live » sur internet, le 11 février 2015 à partir de 14 heures.

Les bordereaux devront donc être réceptionnés avant le 11 février à midi, les dernières offres pourront être effectuées directement sur le site pendant la phase de clôture. Les budgets et les préférences ne seront plus possibles, les invendus seront disponibles immédiatement.

E-BILLETS 1
LE NOUVEAU CATALOGUE

Deux collections sont proposées :
La première partie est constituée de la collection d'assignats de Yannig Le Treut. Variantes, signatures, faux remarquables, vérificateurs, qualités, séries, cette collection est extraordinairement complète et variée. Profitez-en !

La seconde partie est la collection de spécimens de Claude Fayette, cet ensemble exceptionnel déjà mythique. Pour bon nombre de ces billets, spécimens, essais ou épreuves, l'exemplaire proposé est unique, il n'y aura pas de seconde chance. L'occasion ne se représentera pas, rendez-vous le mercredi 11 février à 14 heures !

eBILLETS 1 : 256 pages, 432 lots.

Jean-Marc DESSAL

50 F SAINT-EXUPÉRY
LES RARETÉS

Plus petit numéro connu : A 000 000 016
Le plus grand que j'ai retrouvé : P 051 995 931

Première coupure émise dans la dernière gamme en francs de la Banque de France.
Billet conçu par ordinateur, de petite taille, il intègre de nombreux signes de sécurité destinés à éviter sa falsification.
Le système traditionnel de numérotation est abandonné.
S'il comporte l'année de fabrication, comme le 20 F Debussy ; son numéro comprend 9 chiffres précédés d'une lettre.
Les lettres I et O n'existent pas.

1992

Le premier million de billets imprimé à Puteaux ne comprend que 5 lettres.
• LETTRE A :
Numéros 0 à 200 : 22 billets retrouvés
Numéros 200 à 43 000 : 0 billet
Numéros supérieurs à 43 000 : 63 billets
• LETTRE B : 16 billets retrouvés (numéros supérieurs à 22 000)
• LETTRE G : 5 billets retrouvés (numéros supérieurs à 225 000)
• LETTRE H :
Numéros 400 à 700 : 21 billets
Numéros 700 à 36 000 : 0 billet
Numéros supérieurs à 36 000 : 10 billets
• LETTRE N : 21 billets retrouvés (numéros supérieurs à 34 000)

1994

Pour 1994, Fayette donne 4 références, suivant l'un des deux types illustrés ci-contre :

• 1a : 014 000 000 à 017 999 999 : signatures non-soulignées
• 1b : 018 000 000 à 018 749 999 : signatures soulignées
• 1c : 018 750 000 à 018 999 999 : signatures non-soulignées
• 1d : 019 000 000 à 028 999 999 : signatures soulignées.

La référence 1c est répertoriée dans l'inventaire des billets rares de M. Fayette. Actuellement, 63 billets retrouvés.
Certains de ces billets ont dépassé les 1 000€ en vente sur offres.
Or j'ai acquis la certitude que les numéros de cette catégorie sont inexacts. 3 billets ont été retrouvés avec les signatures soulignées :
• 018 750 149
• 018 758 674
• 018 759 643 (vente cgb.*fr* PM23)

LES LETTRES

A	408	J	158	S	183
B	207	K	206	T	183
C	212	L	200	U	169
D	199	M	199	V	179
E	161	N	224	W	170
F	185	P	150	X	188
G	178	Q	174	Y	162
H	185	R	175	Z	199

Sondage effectué sur 4 654 billets

Pour un même numéro de billet, toutes les lettres sont imprimées en même temps.
On constate qu'il n'y a pas de lettres rares.
Bien sûr, habitude oblige, le A est toujours massivement conservé.
Le W, par contre, qui n'est plus une lettre de remplacement, est parfaitement dans la moyenne.

LES MILLIONS

Étude portant sur 4 654 billets.
Les billets commençant par 001 n'existent pas (réf : Fayette)
En ce qui concerne les 002, 109 billets sur les 320 sont des billets dits « totalement fautés ».
Les billets de la série 013 sont difficiles à trouver. Sur les 25 retrouvés ici, une trouvaille de 8 est rentrée dans ma collection.
D'autres billets m'ont été communiqués qui ne rentrent pas dans ces statistiques puisque collectés dans d'autres conditions.
Sur 37 billets 013 actuellement dans ma base de données, **aucun numéro n'est inférieur à 013 766 189** (aucune série ni paire de billets consécutifs).

000	**143**						
001	**0**		**018**	**127**		**035**	**68**
002	**320**		**019**	**54**		**036**	**102**
003	**188**		**020**	**52**		**037**	**103**
004	**198**		**021**	**46**		**038**	**101**
005	**154**		**022**	**46**		**039**	**88**
006	**186**		**023**	**54**		**040**	**59**
007	**83**		**024**	**32**		**041**	**76**
008	**94**		**025**	**78**		**042**	**60**
009	**88**		**026**	**48**		**043**	**70**
010	**92**		**027**	**58**		**044**	**65**
011	**76**		**028**	**43**		**045**	**84**
012	**89**		**029**	**119**		**046**	**95**
013	**25**		**030**	**65**		**047**	**106**
014	**46**		**031**	**75**		**048**	**166**
015	**56**		**032**	**73**		**049**	**78**
016	**58**		**033**	**117**		**050**	**116**
017	**43**		**034**	**88**		**051**	**102**

LES ANNÉES

1992	**849**
1993	**888**
1994	**841**
1996	**214**
1997	**1 294**
1998	**568**

E.mail : kajacques@orange.fr
Site : www.kajacques.fr

100F JEUNE PAYSAN
UN TERRAIN DE JEU POUR LES COLLECTIONNEURS

Décidément, le 100 Francs Jeune Paysan n'a pas fini de nous étonner. Le filigrane inversé (F.28bis) est le fauté/variante le plus connu, la variété Favre-Gilly (F.28ter) l'a rejoint, devenant ainsi une référence incontournable. Les recherches sur les alphabets filigrane inversé ou normal sont en cours et permettent de mieux cerner les raretés.

Mais désormais, il va falloir regarder ce billet d'encore un peu plus près, car il y a du nouveau !

Très rare et difficile à repérer, un F.28.35 fauté

Belle découverte de Yann Noël Hénon, ce fauté de numéro extrèmement rare.

Juste après la guerre, le numéro de contrôle est encore un élément de sécurité important et les fautés de ce type sont très rares. Nous connaissions quelques Delacroix, un Berlioz, un Pasteur et un Quentin de la Tour. Cet exemplaire est de loin le plus ancien et le premier découvert pour le type.

Numéro de contrôle : 1325415000
Numéro d'ordre : 16000
… à vos classeurs !

Jean-Marc DESSAL

cgb.fr

LES SPÉCIMENS SORTENT DE LA RUE !

LES 500 FRS, 1 000 FRS ET 5 000 FRS MARIANNE TYPE 1945 EN SPÉCIMEN

Commençons tout d'abord par remonter dans le temps… En 2004, la société cgb.fr publie son catalogue « *Billets 37, Spécial France* » et propose à la vente 3 billets exceptionnels en « Spécimen » du 500 Frs, 1000 Frs et 5000 Frs (Marianne) Type 1945 (Ref : *VF*11-5, *VF*13-? et *VF*14-2). Les 3 billets sont gradés en état « NEUF » et affichés respectivement à 900 euros, 1100 euros et 7500 euros. Ceux-ci sont malheureusement mutilés par 2 perforations d'annulation. (Voir les ventes sur le site cgb.fr : *VF*11, *VF*13 et *VF*14). Pour l'anecdote, **c'est surtout le 1000 Frs Marianne qui retient à l'époque toute l'attention, puisque celui-ci est alors inconnu au Fayette en « Chiffre-Maigres » (Ref : VF13)**, ce qui est toujours le cas à ce jour ! Il faut dire qu'en France ces 3 billets sont particulièrement rares et les occasions d'en faire l'acquisition sont très fugitives ! Cela n'a pas l'air d'être le cas chez nos voisins britanniques ! **En effet, entre 2009 et 2014, la Société Spink de Londres à vendu pas moins de 13 billets pour les 3 références !** (voir le tableau complet ci-dessous avec les ventes Spink indiquées en vert foncé). Sur ce total, 11 billets sont numérotés « Spécimen N°## » et ceux-ci comportent presque tous un tampon noir de l'imprimeur anglais Thomas De La Rue & Cie (TDLRC), voir infographie ci-contre. Le pointage des 3 références comprend, à ce jour, **un total provisoire de 24 billets**. Dans le tableau de synthèse présenté plus bas, vous pourrez remarquer que **les exemplaires rencontrés ne dépassent actuellement pas le N°50 pour les 3 références**. Ces billets ont-ils fait l'objet d'une trouvaille d'archives outre-manche ? En tout cas, il font déjà le plus grand bonheur des collectionneurs qui désespéraient peut-être de les rentrer un jour en collection.

En conclusion, j'ose imaginer que certains billets soient revenus en France, car les prix de vente anglais ont souvent atteint des sommets. Mais ces résultats nous confortent aussi sur l'intérêt croissant que les collectionneurs français et étrangers portent aux billets du Trésor !

Yann-Noël HÉNON

Ref.	Alpha.	N°	État	Commentaires
				500 Frs Marianne 1945 Spécimen
VF11.5	02L	000000	NEUF	SPECIMEN avec deux perforations d'annulation, vendu 900 € par cgb.fr Billets 37, 2004 (Ref #b37_4067)
VF11.5	02L	000000	NEUF	SPECIMEN N°9 avec tampon TDLRC, en vente à 980 € chez Patrick Guillard, 2014
VF11.5	02L	000000	SUP+	SPECIMEN N°10 avec tampon TDLRC, en vente à 2200 € chez Numiscollection, 2010 (Ref #69387)
VF11.5	02L	000000	NEUF	SPECIMEN N°18 avec tampon TDLRC, vendu 550 £ par Spink, 2013, Auktion 13034, (Lot #349) ; Collection YNH
VF11.5	02L	000000	NEUF	SPECIMEN N°37 avec tampon TDLRC, vendu 650 £ par Spink, 2010, Auktion 9010, (Lot #472)
VF11.5	02L	000000	SPL	SPECIMEN N°50 avec tampon TDLRC, en vente à 790 € chez Patrick Guillard, 2014
				1000 Frs Marianne 1945 Spécimen
VF13-4	71E	000000	NEUF	SPECIMEN avec 2 perforations d'annulation, vendu 1100 € par cgb.fr Billets 37, 2004 (Ref #b37_4070)
VF13-4	71E	000000	Pr NEUF	SPECIMEN avec 2 perforations d'annulation, en vente à 2950 € chez Numiscollection en juin 2010 (#69383)
VF13-4	71E	000000	Pr NEUF	SPECIMEN perforé « CANCELLED », vendu 700 £ par Spink, 2011, Auction 11019, (Lot #750)
VF13-4	71E	000000	Pr NEUF	SPECIMEN N°6 avec tampon TDLRC ; billet vendu et visible sur la page d'accueil du site web d'Antika
VF13-4	71E	000000	Pr NEUF	SPECIMEN N°11 avec tampon TDLRC et perforé « CANCELLED » ; Collection Yann-Noël Hénon
VF13-4	71E	000000	NEUF	SPECIMEN N°22 avec tampon TDLRC, vendu 3300 £ par Spink, 2013, Auction 13004 (Lot #474)
VF13-4	71E	000000	NEUF	SPECIMEN N°26 avec tampon TDLRC, vendu 1700 £ par Spink, 2010, Auction 1022 (Lot #612)
VF13-4	71E	000000	NEUF	SPECIMEN N°47 avec tampon TDLRC, vendu 900 £ par Spink, 2014, Auction 14008 (Lot #560)
				5000 Frs Marianne 1945 Spécimen
VF14.2	01K	000000	NEUF	ÉPREUVE filigranée perforée « CANCELLED », vendu 9000 CHF par la Maison Palombo, 2012, Auction 11 (Lot #572)
VF14.2	01K	000000	NEUF	SPECIMEN avec deux perforations d'annulation, vendu 7500 € par cgb.fr Billets 37, 2004 (Ref #b37_4071)
VF14.2	01K	000000	NEUF	SPECIMEN perforé « SPECIMEN » en oblique, vendu 2600 £ par Spink, 2011, Auction 11019 (Lot #751)
VF14.2	01K	000000	NEUF	SPECIMEN N°5 avec tampon TDLRC, photo page 102 du livre « World War II, Remembered », de Schwan et Boling
VF14.2	01K	000000	NEUF	SPECIMEN N°14 avec tampon TDLRC, vendu 3600 £ par Spink, 2010, Auction 1023 (Lot #537)
VF14.2	01K	000000	NEUF	SPECIMEN N°18 avec tampon TDLRC, vendu 2300 £ par Spink, 2009, Auction 9010 (Lot #473)
VF14.2	01K	000000	NEUF	SPECIMEN N°42 avec tampon TDLRC, vendu 7000 £ par Spink, 2014, Auction 14013 (Lot #606)
VF14.2	01K	000000	NEUF	SPECIMEN N°44 avec tampon TDLRC, vendu 2200 £ par Spink, 2013, Auction 13004 (Lot #475)
VF14.2	01K	000000	Pr NEUF	SPECIMEN N°46 avec tampon TDLRC, vendu 4000 £ par Spink, 2014, Auction 14008 (Lot #562)
VF14.2	01K	000000	Pr NEUF	SPECIMEN N°49 avec tampon TDLRC, vendu 3800 £ par Spink, 2009, Auction 9038 (Lot #361)

LE TAMPON ROUGE PASSE AU VERT !

YVES JÉRÉMIE LÈVE UNE PARTIE DU MYSTÈRE SUR LE FAMEUX TAMPON ROUGE…

À la lecture de mon article publié dans le BN N°137 de cgb.*fr*, Yves Jérémie a adressé une longue réponse manuscrite à Jean-Marc Dessal, ainsi qu'une copie à mon intention. Les nouveaux éclairages apportés par l'auteur viennent répondre aux interrogations que je soulevais et par des preuves irréfutables, M. Jérémie lève surtout une partie du voile sur le mytérieux tampon rouge observé sur presque tous les spécimens du trésor Public du Type 1955. Ci-dessous, l'intégralité de sa missive :

Compléments d'informations au BN N°137 !

« J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article de Yann-Noël Hénon sur les billets de 500/5NF du Trésor Public.
Le fameux « petit tampon rouge » m'interpelle. L'avis donné par Claude Fayette laisse la place à une étude plus poussée sur l'origine de ce petit tampon. Cependant, un doute peut être levé ; celui de l'appartenance à la Collection Marcel Tessier. Je suis affirmatif, ce tampon ne peut en aucun cas être celui de cette célèbre collection. En voici quelques preuves :

- ***Catalogue Vente Tessier des 4 et 5 novembre 1982***

1) Billet de 5000 Francs du trésor Public (lot #B62) reproduit et indiqué « petit cachet rouge au coin inférieur gauche » (idem pour 2 autres billets non reproduits (500/5NF et 1000 Francs) mais avec cette mention (voir illustration ci-dessous).

5000 Francs Trésor Public (Lot #B62)

Le catalogue étant forcément imprimé avant la vente, l'hypothèse d'un cachet Teissier n'est plus possible.
2) Dans ce même catalogue nous lisons : pour les billets vendus à l'unité ou en tout petit lot, il pourra être apposé, au verso des exemplaires, un petit cachet rouge « Vente Marcel Tessier ». Donc rien à voir avec notre petit cachet au recto des billets.
3) La Collection Tessier comprenait seulement 6 billets du Trésor Public donc incompatible avec la quarantaine de billets avec le cachet dans les inventaires.
PS : Voir également l'ouvrage « Les billets de la Banque de France » de Maurice Muszynski, édition 1975 (T 26 - 100 Francs Trésor Spécimen avec tampon). Maintenant plus de doutes.

- ***Origine du tampon***

Des recherches en 1987 m'avaient conduit, par recoupements, à m'adresser à la Paierie Générale des Armées à Paris. Mais le sujet étant encore sensible, je n'ai pas obtenu de réponse, malgré la recommandation de mon dossier par un ancien payeur. Peut-être qu'un autre chercheur aura plus de chance, car ce tampon encore présent sur les billets en contre-valeur (1960) permet de penser qu'il y a encore des témoins susceptibles d'apporter des précisions.
Ces tampons doivent dater de 1955 à 1962 sur les billets du Trésor Public pour les Forces Françaises en Allemagne, principalement sur les « spécimen », mais des billets coursables en sont parfois pourvus.
Par contre, les émissions pour les Territoires Occupés en 1947 ne semblent pas concernés pour le Trésor Français, mais les billets de «Suez» sont concernés.

- ***Tampon sur les billets de la Banque de france***

Je possède en collection, un billet de 100 Francs Type Descartes (voir illustration) avec ce fameux petit tampon rouge, en état TTB (voir illustration ci-dessous).

100 Francs Descartes Type 1942 © Collection Yves Jérémie

Ce billet qui a circulé de juillet 1944 à juin 1945 (échange des billets), pose donc une énigme, car après la démonétisation du billet, sa présence n'aurait pas de sens. Que faut-il penser de ce tampon à l'angle inférieur gauche comme pour les billets du Trésor ? Un lecteur a-t-il une explication ? Le débat est relancé ! ». 27/12/2014

Yves JÉRÉMIE

En conclusion, et pour étayer les affirmations d'Yves Jérémie, Jean-Marc Dessal m'a gracieusement envoyé les photos d'un billet autrichien de 10 Kreuzer 1860 de la Collection Tessier, vendu dans le catalogue Billets #42, voir la vente : ici. Nul doute que le cachet rouge visible au verso « *Vente Marcel Tessier 1982* », ait quoi que ce soit à voir avec notre tampon rouge du Trésor Public (voir illustration ci-dessous).

Yann-Noël HÉNON

10 kreuzer Autriche 1860 Pick. A094 (Lot #b42_0021)

Nous recherchons pour nos ventes aux enchères ou pour achat direct : belles pièces de collection France et Monde à forte valeur historique.

Visitez notre site internet stacksbowers.com pour visionner nos catalogues en ligne.

Depuis plus de 80 ans Stack's Bowers est une maison de vente de réputation internationale, le numéro un mondial d'achat et de vente de pièces et de billets anciens du Monde.

Nous avons eu l'honneur d'organiser de nombreuses ventes de très belles collections comme : The Kroisis Collection, The Louis E. Elisaberg, Sr. Collection of World Gold Coins, The Robert O. Ebert Collection, The Wa She Wong Collection, The Thos. H. Law Collection et beaucoup d'autres merveilles. Le marché actuel est très fort, les records de ventes réalisés par nos soins nous permettent de conforter déjà notre position de leader pour cette année et l'année suivante.

Vous pouvez accéder à toutes nos ventes sur stacksbowers.com notre site récemment renouvelé pour être à la pointe des nouvelles technologies.

Si vous pensez vendre, contactez-nous dès aujourd'hui pour discuter avec un de nos experts pour obtenir le meilleur prix pour votre collection ou des pièces individuelles.

Nous acceptons les dépôts pour nos prochaines ventes live et nos iAuctions mensuelles dès maintenant. Les avances des fonds peuvent être mis à disposition selon la qualité du dépôt.

New York International Numismatic Convention
Hong Kong Showcase Auctions
American Numismatic Association World's Fair of Money
Whitman Coin and Collectibles Baltimore Expo

Lawrence R. Stack
LStack@StacksBowers.com

Richard Ponterio
RPonterio@StacksBowers.com

Nirat Lertchitvikul
Nirat@StacksBowers.com

+1.949.253.0916 California | +1.212.582.2580 New York
info@stacksbowers.com | stacksbowers.com

800.458.4646 California Office • 800.566.2580 New York Office
1063 McGaw Avenue Ste 100, Irvine, CA 92614 • 949.253.0916
Info@StacksBowers.com • StacksBowers.com
New York • Hong Kong • Irvine • Paris • Wolfeboro

Stack's Bowers GALLERIES
America's Oldest and Most Accomplished Rare Coin Auctioneer

DELACROIX OU BALZAC ?

Sur son blog, Kajacques http://www.kajacques.fr/ nous présente un Balzac imprimé sur un papier identique à celui que nous proposions dans PM15 http://vso.numishop.eu/fiche-p15_0475-vso_bi-1-FRANCE_100_Francs_DELACROIX_modifie_1984.html et considéré alors comme étant destiné au Delacroix. Il en tire - à mon avis - des conclusions un peu rapides. Voici le mail que je lui ai adressé.

Je crois qu'il faut être plus prudent que « eh bien c'est FAUX » :-). A mon avis le papier blanc est bien un Delacroix : la date, l'alphabet 88 pour 1984, l'emplacement des signatures, la typographie de la numérotation, tout correspond. En revanche les épreuves du Balzac (voir http://www.cgb.fr/boutique_recherche,FA1471DAF8C6F71D.html) sont différentes mais toutes ou presque sur un modèle identique, sans date, emplacement et signataires différentes, alphabet… De ce que je vois sur vos images, je dirais plutôt qu'ils ont imprimé un Balzac sur un papier de Delacroix !
Quand aux poubelles de l'imprimerie de la Banque de France, bon nombre de documents d'archives sortent des poubelles, ce qui n'enlève rien à leur valeur.

Une fois encore, cela montre à quel point il reste du travail de recherches à effectuer et, que seule la diffusion des informations est à même de nous y aider !

Jean-Marc DESSAL

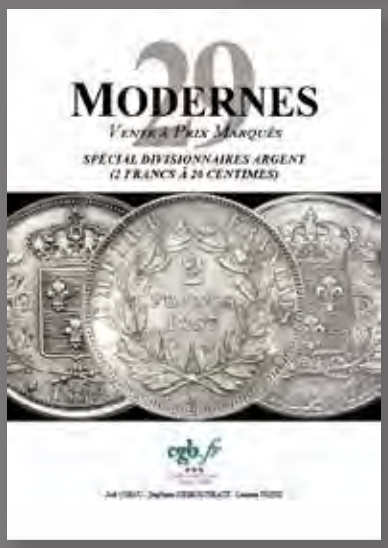

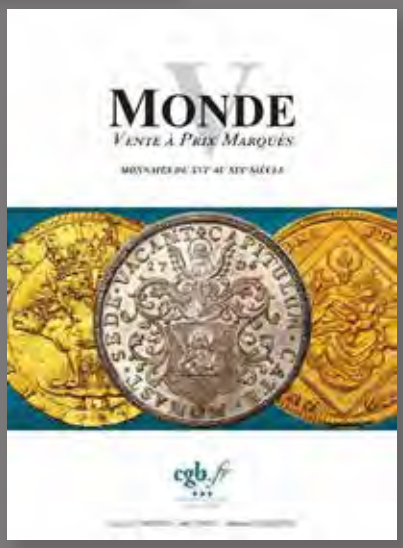

Nom : ..... Prénom : ..... N° Client : .....
Adresse : .....
C.P. : ..... Ville : .....
Pays : ..... Tél : ..... E-mail : .....

MONETAE 11, MODERNES 29, ROME 42 et MONDE V,
vous seront adressés sur demande contre la somme de 5€ chacun (+5€ de frais de port)
envoyés à cgb.*fr*, 36 rue Vivienne 75002 Paris, Tél : 01.42.33.25.99 - contact@cgb.*fr*